

# LE DEVOIR



274

LE MERCREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1999

87c + TAXES =

POLITIQUE

**BOUCHARD REJETTE L'IDÉE D'UNE TRÈVE**  
PAGE A 4

LES ACTUALITÉS

**SANTÉ PUBLIQUE: DESAUTELS SONNE L'ALARME**  
PAGE A 2

ÉCONOMIE

**SENTIMENT D'IMPUISSEANCE CHEZ LES SYNDIQUÉS D'INTERCANADIEN**  
PAGE B 2

LES ACTUALITÉS

**SKENE CONDAMNE LE GESTE «CHEAP» DES DISSIDENTES**  
PAGE A 2

## Moins de religion à l'école... mais pas pour demain

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation a choisi de ménager la chèvre et le chou religieux. Bien qu'il ouvre la porte au retrait du statut confessionnel des écoles publiques, François Legault demande du temps, échantillonne son application et n'exclut pas le recours aux clauses dérogatoires.

Après 13 jours d'audiences marquées par le dépôt de 254 mémoires et 30 000 messages sur le sujet, la Commission parlementaire sur la place de la religion à l'école a pris fin hier sur une allocution de François Legault. «[...] je garde comme impression globale qu'une grande majorité des Québécoises et des Québécois s'attendent à une évolution de la réalité confessionnelle dans notre système d'éducation», a-t-il souligné.

**Legault n'exclut pas le recours aux clauses dérogatoires**

Mais même s'il sent le vent souffler en faveur de la déconfessionnalisation, le ministre entend y aller à son rythme. Oui, il croit que l'école publique doit être ouverte et commune, mais ces principes seront mis en application tranquillement. Citant les propos tenus par le Comité catholique, M. Legault a mentionné l'importance d'informer les parents sur les étapes qui seront franchies. «Un changement de cette nature doit bien sûr être expliqué aux gens. Ça prend un certain temps, mais on peut y parvenir si l'on prend le temps qu'il faut», a-t-il précisé.

Au cœur du débat, la question de l'enseignement religieux n'est toujours pas réglée. Dans son discours, le ministre a avoué qu'il était difficile de tirer une conclusion. François Legault a donc choisi d'envisager plusieurs hypothèses. La plus probable serait de conserver le programme religieux au primaire et au premier cycle du secondaire, du moins pour le moment.

«N'y aurait-il pas lieu, comme c'est actuellement le cas avec toutes les matières, de concevoir des programmes par cycles et de traiter le programme d'enseignement religieux comme tous les autres, permettant ainsi aux conseils d'établissement de développer une offre de services adaptés aux particularités de chaque milieu», propose le ministre.

VOIR PAGE A 8: RELIGION

## OMC: tumulte à Seattle



«Nous devrions ouvrir le processus à tous ces gens qui manifestent dehors», dit Bill Clinton

MANON CORNELIER  
ENVOYÉE SPÉCIALE DU DEVOIR À SEATTLE

Ils avaient promis de tout faire pour nuire au démarrage d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales. Avec leurs marionnettes géantes, leurs sifflets, leur musique, leurs pancartes et leur détermination, quelques milliers de manifestants ont réussi hier à forcer l'annulation des cérémonies d'ouverture et à menacer la tenue de la première plénière de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

Les protestataires bigarrés, costumés, parfois munis de masques à gaz, ont donné aux caméras des images percutantes que les réseaux d'information n'ont cessé de diffuser toute la matinée durant. L'autre image que l'OMC avait à offrir était tout aussi révélatrice du succès de ses opposants: une salle de théâtre pratiquement vide, où les rares délégués qui avaient pu entrer ont dû attendre plus de deux heures et demie pour se faire dire que la cérémonie était annulée.

Le directeur général de l'OMC, Mike Moore, a pris du temps avant d'annoncer que la plénière aurait lieu mais a vite tenté de minimiser l'impact des manifestations, disant que «les ministres ont tenu un déjeuner de travail fructueux» et que «les groupes de négociation [de l'ordre du jour de la nouvelle ronde] sont en pleine activité». «Cette conférence sera un succès», a-t-il ajouté avec fermeté.

Mais les protestataires ont réussi à faire leur marque et à mettre en valeur, sur leurs pancartes, leurs préoccupations en faveur de l'environnement, du développement des pays du Sud, de l'interdiction des aliments génétiquement modifiés et de la protection des travailleurs. Les jeux de mots avec l'acronyme anglais de l'OMC ne manquaient pas. Ainsi, la World Trade Organization s'est retrouvée transformée en question: «Whose Trade Organization? [l'Organisation commerciale de qui?]».

La grande majorité des manifestants, surtout des

VOIR PAGE A 8: SEATTLE

■ Autres informations en page A 8  
■ L'éditorial de J.-R. Sansfaçon en page A 6

PERSPECTIVES

## Madame Saul

C'est confirmé. Le Canada a désormais son couple vice-royal, accompagné de ce même petit air vicé à la Buckingham Palace et d'une certaine presse presque aussi inspirée que celle de Londres. Le (la?) gouverneur général Adrienne Clarkson et son conjoint, John Saul, peuvent tout de même s'estimer heureux: à Ottawa, les paparazzi se font encore rares...

Plus une semaine ne passe sans qu'Adrienne Clarkson et John Saul ne défraient les manchettes. La semaine dernière, les journaux du Canada anglais se délectaient de leur séjour à l'Hôtel Impératrice, à Victoria, à 1000 \$ la nuit, alors qu'en visite en Colombie-Britannique, leurs prédécesseurs se contentaient habituellement de jouer les colocataires chez le lieutenant-gouverneur de l'endroit, dont la résidence compte 102 pièces.

En même temps que de plaindre le gouverneur général d'être la cible de la critique, force est de constater que, depuis sa nomination, elle y prête flanc de la plus désolante façon.

Acte I. Ottawa, le 8 septembre. Jean Chrétien annonce la nomination d'Adrienne Clarkson. Adrienne Clarkson, hier encore journaliste-vedette à l'émission *Fifth Estate*, à la CBC,

VOIR PAGE A 8: SAUL

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé. Max: -3 Min: -12  
Québec Ciel voilé. Max: -3 Min: -12

Détails, page B 4

INDEX

Annonces ..... B 5 Le monde ..... A 5  
Bourse ..... B 3 Les sports ..... B 6  
Avis publics ..... B 4 Montréal ..... A 4  
Culture ..... B 8 Mots croisés ..... B 5  
Économie ..... B 2 Nature ..... B 5  
Éditorial ..... A 6 Télévision ..... B 7

www.ledevoir.com

## Le Technodôme pourrait accueillir un casino, le Cirque du Soleil et l'OSM

STÉPHANE BAILLARGEON  
FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Les promoteurs du Technodôme négocient avec Loto-Québec, le Cirque du Soleil, l'OSM et d'autres institutions incontournables du secteur récréotouristique québécois pour les convaincre de se joindre à leur aventure de plus d'un milliard de dollars.

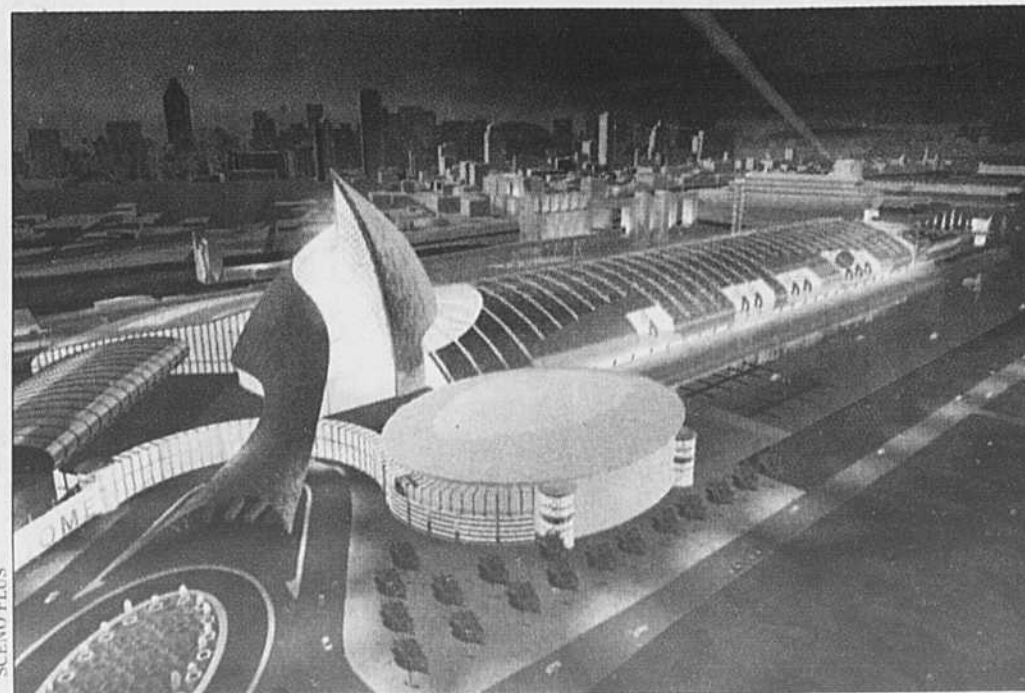
Hier, les dirigeants de Heathmount A. E. Corporation, de Toronto, et de la Société générale de financement (SGF) ont fait le point sur leur mégaprojet devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. La conférence, qui n'apportait au fond rien de nouveau au dossier du Technodôme, voulait davantage rassurer les sceptiques et les éventuels partenaires et commanditaires du projet.

Selon des renseignements obtenus par Le

Devoir au cours des derniers jours, le projet de grand complexe de divertissement proposé autour du Vieux-Montréal inclurait le Technodôme mais aussi un nouveau casino de Loto-Québec, un hôtel et un train de surface reliant le site au centre-ville.

Les promoteurs souhaitent également convaincre le Cirque du Soleil et même, idéalement, l'Orchestre symphonique de Montréal de s'installer dans de nouvelles salles de spectacle sur le site. Actuellement, les deux institutions culturelles n'ont pas de salles permanentes et spécialisées. «Ce ne sont que des hypothèses», a prudemment averti Claude Blanchet, président

VOIR PAGE A 8: TECHNODÔME



## Les Expos franchissent une étape importante

Le baseball majeur autorise Jeffrey Loria à devenir l'actionnaire de contrôle de l'équipe

JEAN DION  
LE DEVOIR

Sait-on jamais? Peut-être y aura-t-il bientôt une fin à cette

histoire qui n'en finit plus de ne pas finir. Les Expos de Montréal ont franchi hier une étape importante, mais une étape seulement, dans leur longue marche vers la relance et la garantie de leur maintien à Montréal alors que les propriétaires du baseball majeur ont approuvé le transfert du contrôle de l'équipe de Claude Brochu au marchand d'art new-yorkais Jeffrey Loria.

Les propriétaires, réunis à Dallas, ont voté en faveur du projet des Expos à l'unanimité. Même George Steinbrenner, proprio des Yankees de New York, sceptique avoué quant à l'avenir des franchises occupant de petits marchés et contribuable de choc fatigué de soutenir des canards boiteux, s'est donc rangé. Il faut dire que M. Steinbrenner avait lui-même une proposition à soumettre à ses homologues, la fusion des opérations des Yankees et des Nets du New Jersey de l'Association nationale de basketball, proposition qui a aussi été entérinée.

La décision des propriétaires autorise Jeffrey Loria à devenir l'actionnaire de contrôle des Expos, lui qui investira environ 75 millions de dollars canadiens et détendra quelque 35 % des parts de la concession.

En fin d'après-midi hier, le président du conseil d'administration des Expos, Jacques Ménard, s'est évidemment dit heureux de la tournure des événements mais a souligné que la partie était loin d'être terminée. «On a tous raison d'être fiers», a-t-il déclaré, depuis Dallas, dans une entrevue au réseau Radiomédia, tout en ajoutant qu'«il y a encore des défis à relever. Il y a encore des embûches devant nous».

«C'est une chose d'obtenir une autorisation de transaction, encore faut-il la faire», a dit M. Ménard.

VOIR PAGE A 8: EXPOS



## • LES ACTUALITÉS •

Le Syndicat de l'est du Québec quitte la FIIQ

### Skene condamne le geste «cheap» des dissidentes

PC ET LE DEVOIR

La présidente de la Fédération des infirmières, Jennie Skene, qualifie de «cheap» le geste de son Syndicat de l'est du Québec, qui vient de décider de se désaffilier de la FIIQ.

La fédération syndicale perd ainsi 1300 membres, elle qui en représentait environ 45 000 à travers le Québec. Le Syndicat de l'est représente les infirmières des établissements de santé situés à l'est de Mont-Joli jusqu'en Gaspésie et aux îles de la Madeleine.

C'est lors d'un référendum tenu lundi que les 1106 membres qui ont voté se sont prononcés à 66 % pour leur désaffiliation de la FIIQ.

Réagissant à ce départ lors d'un point de presse ce matin à Saint-Hyacinthe, où commence le congrès de la Fédération des infirmières, Mme Skene a repris une expression lancée par une infirmière des Îles-de-la-Madeleine: «Ça fait cheap de quitter sans payer sa part. Comme solidarité, on a vu mieux.» Le Syndicat de l'est quitte la FIIQ parce qu'il refuse de payer une cotisation spéciale de 433,67 \$ par infirmière destinée à couvrir le coût des pénalités encourues à cause du débrayage illégal de l'été dernier.

La présidente du Syndicat des infirmières de l'est du Québec, Micheline Barriault, s'est montrée satisfaite du résultat du référendum. «À la FIIQ, on a eu moins de bonnes conditions de travail, moins de services, et ça nous coûtait plus cher», a-t-elle soutenu.

La CSN et la CEQ prises à partie

Mme Skene a montré du doigt la CEQ, qu'elle accuse d'avoir maraudé dans ses rangs afin d'inciter ce syndicat à quitter de nouveau la FIIQ. Fait à noter, ce Syndicat de l'est était auparavant rattaché à la CEQ, de 1988 à 1997. Et il aura désormais une entente de

service avec la CEQ pour les fins de la négociation de la prochaine convention collective.

«Encourager, soutenir de toutes les manières possibles un syndicat à quitter son organisation, comme solidarité, on repassera», a lancé une Jennie Skene amère à l'endroit de la CEQ. Les liens intersyndicaux prendront un dur coup, a-t-elle laissé entendre, et seul le gouvernement profitera de cette dissension.

La CEQ n'a pas tardé à réagir aux propos de Mme Skene en niant vigoureusement quelque démarche de maraudage que ce soit auprès des infirmières de l'est du Québec. «Nous trouvons dommage de voir que la FIIQ, en ces temps de négociation, s'en prenne à une autre organisation syndicale pour expliquer sa propre situation», s'est défendue la présidente Monique Richard. La Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, qui représente plus de 4000 infirmières, a également rejeté l'idée d'une organisation syndicale unique regroupant toutes les infirmières.

La FIIQ décidera lors de son congrès de la façon de répartir au sein de ses membres les amendes encourues lors de la grève de l'été dernier. Certaines infirmières avaient dressé les piquets de grève, pendant que d'autres devaient assurer les services essentiels. Toutefois, il était convenu que toutes devaient également contribuer.

La fédération se trouve dans une situation financière difficile, d'autant plus que la loi spéciale avait alors fait que les cotisations syndicales n'étaient plus prélevées à la source. Les syndicats devaient d'eux-mêmes prélever ces cotisations auprès de leurs membres et en verser une portion à la fédération. Or tous ne l'ont pas fait avec la même ponctualité.

Clauses discriminatoires

### Lemieux dépose ses amendements

PRESSE CANADIENNE

Québec — Comme prévu, le Québec abordera l'an 2000 avec la distinction d'être la seule société dans le monde dotée d'une loi interdisant les clauses discriminatoires dans les conventions collectives et les contrats de travail.

Les amendements soumis hier à l'Assemblée nationale par la ministre du Travail, Diane Lemieux, précisent qu'une fois adoptée la loi sera permanente, soumise toutefois à une révision au plus tard le 30 juin 2004.

La loi 67 sera adoptée avant la fin de décembre et entrera en force 60 jours après son adoption. Le délai de trois ans proposé initialement avait provoqué un tollé qui aura eu raison des réticences du gouvernement Bouchard. Ainsi donc, en mars 2000, toutes les conventions collectives devront interdire les disparités de traitement fondées sur la

date d'embauche. Les conventions collectives en cours devront être modifiées en conséquence au fur et à mesure de leur renouvellement. La même interdiction s'appliquera aux contrats de travail impliquant des particuliers. Après deux heures de débats en commission parlementaire, le gouvernement Bouchard tient parole. Mais le projet de loi 67 tel qu'amendé suscite tout de même le mécontentement chez certains parce qu'il n'interdit pas l'allongement des échelles salariales et qu'il permettrait le gel des échelons salariaux.

«Les entreprises ont besoin de souplesse pour faire face aux impératifs de compétitivité et d'adaptabilité», a expliqué Mme Lemieux, hier. Les entreprises en difficultés ou celles impliquées dans des fusions pourront recourir à cette mesure d'exception mais devront permettre à tous leurs employés de progresser dans la même échelle salariale, at-elle fait comprendre.

Le rapport du Vérificateur général du Canada

### Un feu rouge s'allume côté santé

Le manque de coordination ambiant à la santé publique pourrait ouvrir la porte à la propagation d'une maladie dangereuse

Comme à chacun de ses rendez-vous, le Vérificateur général du Canada, Denis Desautels, jette un peu de lumière sur les zones d'ombre de l'administration publique fédérale. Cette fois, son rapport insiste sur les lacunes en santé publique, le peu d'imputabilité des multiples fondations et agences (comme la Fondation des bourses du millénaire) et le nombre inquiétant de contrats octroyés sans appel d'offres.

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Si une maladie dangereuse et contagieuse devait faire son entrée au Canada, les diverses instances responsables de la santé publique ne seraient pas en mesure de l'intercepter et d'empêcher sa propagation.

C'est ce qu'on apprend à la lecture du rapport du Vérificateur général du Canada, déposé hier à la Chambre des communes, rapport qui met en lumière le manque de coordination et de communication entre les multiples intervenants en matière de santé.

Ainsi, en août 1998, un voyageur arrivé à l'aéroport de Dorval, qu'on croyait atteint du virus Ebola, a été retenu à la salle de fouille des douanes de Revenu Canada mais n'a jamais été signalé aux représentants fédéraux affectés à la quarantaine. Les passagers de l'avion dans lequel il avait pris place ont pu partir chez eux après que la compagnie aérienne eut seulement pris en note leurs coordonnées et l'avion est reparti pour New York avec à son bord de nouveaux passa-

gers. En fait, note le Vérificateur général, Revenu Canada et Immigration Canada ignoraient qu'un plan d'urgence avait été concocté par Santé Canada pour de telles situations. L'individu n'était finalement pas infecté mais le cas démontre le danger potentiel de la situation actuelle.

Le rapport mentionne que seuls la Colombie-Britannique et l'aéroport Lester B. Pearson de Toronto ont des plans d'intervention d'urgence et des protocoles d'intervention clairement définis pour empêcher l'entrée de maladies dangereuses au pays, tandis que l'aéroport de Dorval était, au moment de l'enquête, en voie d'en développer un.

En matière d'intoxications alimentaires, le portrait n'est guère plus réjouissant. Le Vérificateur général déplore là aussi un manque de coordination entre le Laboratoire de lutte contre la maladie (LLCM) et les provinces, ainsi que l'absence de directives claires quant au moment où un soupçon d'épidémie devrait être déclaré au LLCM. En mars 1998, par exemple, la Direction de la santé publique de l'Ontario aurait attendu huit



Denis Desautels

ARCHIVES LE DEVOIR

jours avant de déclarer les 42 cas de *salmonella enteritidis* qu'elle avait recensés en deux semaines. Résultat: d'autres enfants ayant consommé les mêmes produits laitiers à Terre-Neuve ont été hospitalisés pour des gastroentérites sévères. «Il existe un vide», écrit M. Desautels: «les activités actuelles de surveillance de la santé se font, dans une large mesure, en fonction des besoins du moment.»

Manque d'imputabilité

Denis Desautels sonne également l'alarme concernant la prolifération de ce qu'il appelle «les nouveaux mécanismes de régie», c'est-à-dire ces entités non gouvernementales respon-

sables de donner des services d'État, comme la Fondation des bourses du millénaire ou la Fondation canadienne pour l'innovation. Ils sont maintenant 77 au Canada, ils gèrent des fonds de plus de cinq milliards de dollars et sont le fruit de ce que le vérificateur appelle «l'approche ponctuelle du gouvernement».

«Je ne mets pas en question leur création», a expliqué M. Desautels. «Au contraire, ils peuvent être avantageux en améliorant l'exécution de programmes fédéraux. Mais bon nombre des mécanismes que nous avons examinés ont été mis en place au cas par cas, ce qui menace inutilement la reddition de comptes au Parlement.»

Le vérificateur déplore notamment que les rapports faits au Parlement sur l'efficacité de ces structures sont incomplets et que les dispositions concernant la participation du public sont à peu près inexistantes. Enfin, le Vérificateur général reproche au gouvernement fédéral d'être un peu trop léger quant à l'octroi de contrats sans appel d'offres. «Le fort pourcentage de contrats de services professionnels à un fournisseur unique ne résisterait pas à l'examen public», est-il écrit.

L'octroi sans appel d'offres n'est permis que dans quelques situations particulières (quand la sécurité nationale est en jeu ou quand il n'existe qu'un seul fournisseur). Or le rapport mentionne que 90 % des 50 contrats du gouvernement étudiés en détail «auraient dû être attribués en régime de concurrence».

### Des moutons noirs à la Défense nationale

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Le Vérificateur général du Canada a fait la morale aux troupes canadiennes. Dans son rapport des mois de septembre et novembre déposé hier, Denis Desautels explique que les militaires de la Défense nationale ont pris l'habitude de toucher des pots-de-vin des stations-service où ils ravitaillent les véhicules militaires.

Ainsi, les employés de la Défense nationale touchent des ristournes de deux à cinq cents le litre de carburant, pour un montant total variant de 4 \$ à 70 \$ pour chaque plein. Selon le Vérificateur général, plus de 200 membres du personnel du ministère de la Défense nationale auraient accepté des remises des stations-service au cours de l'exercice financier de 1997-98, réparties sur 18 des 22 bases

militaires. Selon le vérificateur, là où elles étaient accessibles, les remises ont été acceptées dans 88 % des cas.

Le système serait à ce point répandu que certaines stations-service gonflent même leur prix au litre pour financer les ristournes. «Une des stations», est-il écrit dans le rapport, *haussait même davantage le prix de vente au titre de frais d'administration pour le versement des remises en espèces.*

Le bureau du Vérificateur général souligne que la police militaire du ministère avait fait enquête sur le sujet à la suite d'une plainte, mais elle avait clos le dossier après l'avoir jugée non fondée. «Au début du mois, le ministère a annoncé qu'il entreprendrait une enquête à la suite d'allégations similaires.»

Le Vérificateur général s'est également dit inquiet de la façon dont sont gérées les matières dangereuses à la Défense nationale. Les règles générales d'entreposage et de manutention ne

sont pas suivies et de nombreux contenants ne sont pas étiquetés ou leur étiquette contient des informations erronées. Quarante-cinq pour cent du personnel n'avait pas, au moment de l'enquête, reçu de formation adéquate et les listes de stock de matières dangereuses étaient incomplètes.

En fait, les installations d'entreposage de beaucoup de bases militaires ne répondent pas aux exigences de la législation. Par exemple, dans les bases de Cold Lake et de Gagetown, les armoires servant à l'entreposage de produits inflammables sont souvent des casiers de bureau en métal, et non des armoires réglementaires bien ventilées, résistant au feu et conçues pour retenir les fuites. Dans ces mêmes deux bases, les secteurs d'entreposage ne sont pas protégés contre les fuites ou les déversements.

«Il n'y a ni objectifs ni plans établis, les programmes de vérification et d'ins-

pection ne sont pas cohérents et les données sur le rendement sont quasi inexistantes», blâme Denis Desautels.

Enfin, le rapport du vérificateur revient sur l'octroi sans appel d'offres à Bombardier d'un contrat d'entraînement en vol de l'OTAN d'une valeur de 2,8 milliards. «La décision d'attribuer le contrat sans suivre le processus normal d'appels d'offres n'est pas suffisamment justifiée.» Le rapport mentionne que les fonctionnaires interrogés avaient répondu qu'un appel d'offres ne leur avait pas semblé nécessaire puisque toutes les entreprises canadiennes susceptibles de soumissionner faisaient partie du consortium dirigé par Bombardier. «Un document que nous avons examiné a démontré qu'en fait une autre société avait manifesté un certain intérêt», est-il écrit dans le rapport. «Nous continuons de nous interroger sur l'impartialité de ces pratiques.»

EN BREF

#### Fusion des villes de Lachine et de Saint-Pierre

(Le Devoir) — Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2001, une nouvelle municipalité sera créée par la fusion des villes de Saint-Pierre et de Lachine et portera le nom de cette dernière. Le mercredi 24 novembre, le gouvernement du Québec a adopté le décret qui donne l'aval au regroupement des deux municipalités. La nouvelle entité municipale sera d'abord dirigée

par un conseil provisoire composé d'un maire et de dix conseillers, dont deux désignés parmi les membres du conseil de Saint-Pierre, et ce, jusqu'à la première élection générale prévue pour le 5 novembre 2001. À compter de cette date, le conseil municipal comprendra un maire et neuf conseillers. Tous les fonctionnaires seront intégrés à la nouvelle administration. Selon une étude menée au cours de la dernière année, la fusion devrait permettre des économies budgétaires et une réduction du fardeau fiscal des contribuables.

Gestion des bassins hydrographiques

### Bégin met en garde le fédéral contre l'empiètement

LOUIS-GILLES  
FRANCEUR  
LE DEVOIR

Le ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, a prévenu le gouvernement fédéral qu'il ne reconstruirait pas son intervention dans la protection et la gestion des bassins hydrographiques du Québec par l'entremise du projet de loi fédéral récemment déposé aux Communes.

Dans sa lettre adressée lundi soir au ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, le ministre québécois exprime son «étonnement» devant ce qu'il qualifie de projet de loi fédéral «prématuré» parce qu'il survient avant que la Commission mixte internationale n'ait déposé son rapport final sur les eaux limitrophes et qu'il présuppose la signature d'un «accord pancanadien» sur la gestion des eaux, que les ministres de l'Environnement provinciaux doivent discuter lors de leur prochaine rencontre.

Même si Ottawa prétend agir dans sa sphère de compétence, ajoute Paul Bégin dans sa lettre obtenue par Le Devoir, «votre gouvernement réfère à la notion de bassin hydrographique

sans la définir, se donnant ainsi le pouvoir d'élargir éventuellement ses compétences au-delà des eaux limitrophes, telles que définies actuellement dans le traité» canado-américain signé au début du siècle.

Le pouvoir d'Ottawa d'émettre des permis et licences en matière de prélèvements d'eaux, qu'entend créer le projet de loi fédéral, pourrait, selon Paul Bégin, «empiéter significativement dans un champ de compétence du Québec et représenter une intrusion fédérale tout à fait inacceptable. Le gouvernement du Québec entend exercer pleinement sa compétence sur la gestion de l'eau dans tous ses bassins hydrographiques de son territoire, notamment les modes de prélèvement dans les bassins transfrontaliers, tels que la dérivation ou non des eaux qui en font partie.»

Rappelant que Québec vient d'adopter une loi qui interdit «le transfert hors Québec des eaux souterraines et de surface prélevées au Québec», le ministre Bégin conclut que les éventuelles règles fédérales pourraient «s'avérer incompatibles avec celui [le modèle de gestion] qui pourrait être adopté par le Québec et les autres provinces.»



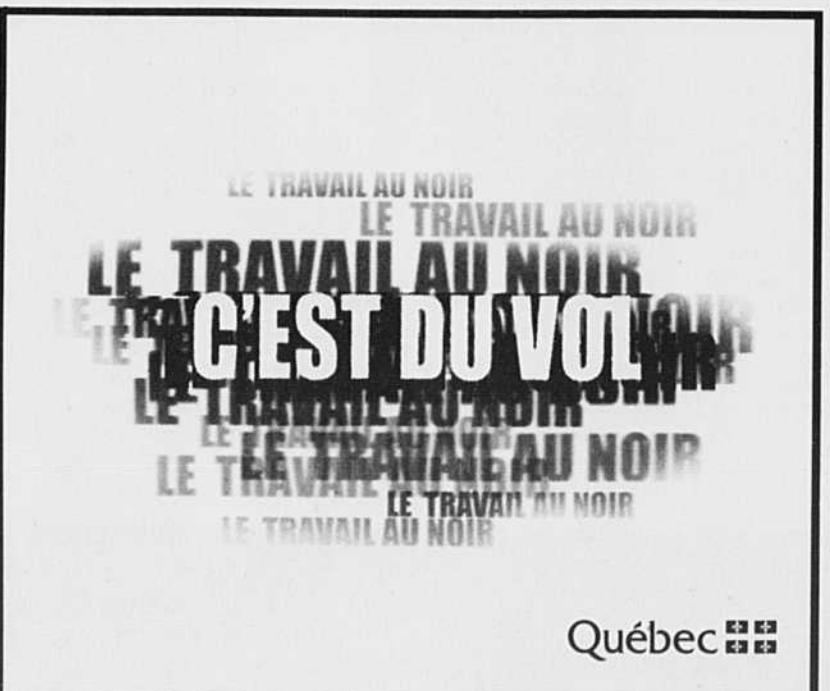
24<sup>e</sup> année  
Exposition d'hiver  
D'ANTIQUITÉS  
de Montréal  
2-5 décembre 1999

PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL

Jeu	2 décembre	11 h - 21 h
Vend	3 décembre	11 h - 21 h
Samedi	4 décembre	11 h - 18 h
Dimanche	5 décembre	11 h - 18 h

Adultes 7,00 \$ • Âge d'or 6,00 \$ • Enfants 1,00 \$

Une réalisation Obsession Antiques Ltée  
(514) 933-6375



Québec

CAHIER SPÉCIAL PARUTIONS 11 ET 18 DÉCEMBRE 1999

L i v r e s C A D E A U X 1 9 9 9



LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

L'art et le savoir des sourires esthétiques

CENTRE D'ESTHÉTIQUE DENTAIRE DE MONTRÉAL

1 pl. Ville-Marie, suite 1940 • Tél.: 393-3915  
www.farsiroto/-total.netJosée  
Blanchette  
...Le monde  
n'est pas  
une marchandise

La semaine dernière, je vous annonçais que la Journée sans achat (Buy Nothing Day) avait lieu le mercredi; je précipitais l'événement de deux jours, comme ces enfants surexcités qui secouent les cadeaux sous l'arbre pour en deviner le contenu, stimulés par la parade du père Noël et le sucre, six semaines avant l'arrivée des mages. De toute façon, vous n'en aviez manifestement rien à iconifier: je me suis baladée vendredi soir dans les magasins du centre-ville pour constater à quel point cette journée très très marginale n'aurait jamais autant d'impact que l'Halloween faite de commanditaire pour en tirer profit. On s'en reparlera l'an prochain, et je compte bien m'y prendre six semaines à l'avance, comme le père Noël, pour vous en avertir.

Pour l'heure, vous êtes probablement ensevelis sous des listes aussi interminables que la traîne de la fée des Étoiles tandis que les Pokémons vous confrontent de nouveau à l'horreur de l'inutilité de se battre contre un système de valeurs bien ancré depuis... 2000 ans, je crois. J'ai fréquenté davantage de magasins depuis deux mois que dans toute une vie consacrée à haïr le magasinage, sublime apothéose de l'esclavage consentant. Se reconstruire après un désastre signifie aussi se réapprovisionner, se moderniser, se dépenser, fixer son insécurité sur d'autres objets pour se rassurer de nouveau sur la marche du temps et sa finalité obscure. J'ai frayed avec des marchands de camelote et de biens essentiels, des vendeurs d'opium du peuple, des spécialistes de la surspécialisation, du besoin non comblé, des charlatans de l'insatisfaction chronique que personne ne cherche à guérir si ce n'est en injectant davantage de nicotine dans les cigarettes. Mets ça dans ta pipe et fume.

Devant un étalage de biscuits Ritz, j'ai eu une petite pensée navrée pour ces familles où chacun revendique «sa» sorte de craquelins comme une sorte de liberté: la classique, la sans-sel, la mini, la mini-sandwich avec du fromage au centre et la mini-sandwich avec du beurre d'arachides spécialement formulé pour ne pas coller aux dents. Cinq sortes de biscuits Ritz et la soupe aux tomates n'a plus qu'à devenir schizo elle aussi pour survivre dans l'inconscient collectif au même titre que le roquefort aux assauts de l'OMC. La surspécialisation ne touche pas que le secteur de l'alimentation, elle s'attaque aussi aux souliers de course (une paire pour marcher, une pour sautiller, l'autre pour courir après le progrès), aux enceintes acoustiques (C'est pour quel genre de musique, madame?), aux matelas (Renforcé aux genoux ou sous la cavité lombaire? Êtes-vous seule, lesbienne ou avec d'autres? C'est pour quelle position? Nous avons un solde sur le «crapaud glandulaire» et le «serpent vit' vit' vit' qui sonne toujours deux fois»).

Jacques Nantel, professeur titulaire en marketing aux HEC, estime que cette stratégie de segmentation permet aux fabricants de vendre le produit plus cher puisqu'il cible un besoin précis et permet également de transférer une partie des inventaires aux consommateurs; cinq sortes de biscuits Ritz plutôt qu'une dans votre placard. J'ajouterais que cette forme insidieuse de commerce anesthésie toute forme de créativité chez le consommateur, le privant de la capacité essentielle de s'inventer un monde fait sur mesure — voyons voir si je pourrais imaginer une position érotique qui ne soit pas suggérée par le fabricant —, le plongeant dans un anonymat et l'accablant au désespoir profond qui n'est pas sans rappeler le *Métropolis* de Fritz Lang, un des films les plus criants de toute l'histoire du cinéma muet sur la grosse machine infernale.

Si tout a été pensé par le gars des vues, même la fin, comment s'assurer que son nom figurera au générique? Il y a des cimetières pour ça, mais rien ne garantit qu'on y fait de vieux os.

## Low batt

M'en voilà débarrassée jusqu'à la prochaine catastrophe écologique: j'ai rendu le téléphone cellulaire que j'avais emprunté à une bonne amie qui les vend, faisant perdre plusieurs paris aux plus sceptiques de mon entourage. J'ai utilisé mon cellulaire durant six semaines, très souvent au début, histoire de communiquer avec de futurs cancéreux du cerveau (douloureux, paraît-il) et exclusivement pour bavarder avec mon grand-père vers la fin, tout en ayant l'air indispensable pour quelqu'un. J'ai succombé en quelques semaines à l'impolitesse la plus élémentaire, à la docilité la plus surprenante (on me sone, je réponds), me suis livrée à la conduite la plus «blonde» lorsque j'ai embouti le pare-chocs d'une voiture de Chinois en tentant de saisir le téléphone d'une main tout en appliquant mon mascara de l'autre. Vous invoquerez que c'est peut-être leur pare-chocs qui m'a embouti, mais bon... Faute de preuves ou d'un policier-ami-avec-mon-père pour témoigner de mon haleine menthe arctique, j'avoue tout.

Refus du progrès? Si c'est progresser que de sodomiser des Chinois chemin faisant, vous m'en voyez toute remuée et vaguement choquée. On fait vraiment tout au téléphone, maintenant, ou j'ai raté un épisode de *Virginie*?

## Site chaud

Une lectrice me suggère de visiter The Hunger Site («le site de la faim») et de l'ajouter à mes signets: <http://www.thehungersite.com>, ce que j'ai fait pour sauver des petites Chinoises tous les matins. À toutes les 3,6 secondes, une personne meurt de faim dans le monde, surtout des enfants. The Hunger Site entend remédier au fléau. Ce site indépendant est devenu une référence humanitaire et les cybernautes en mal de bonne action se le reflètent depuis sa création en juin dernier avec une conscience planétaire qui les honore.

Le principe est simple et ne coûte pas un sou à l'utilisateur, une rareté avant Noël: il suffit d'appuyer sur la touche de don de nourriture, trois tasses de riz, de blé ou de maïs qui iront s'ajouter à des tonnes de nourriture distribuées par le Programme alimentaire des Nations unies dans 80 pays différents. Une liste de commanditaires dûment affichés à l'écran payent pour votre générosité. Voilà une facette intéressante de la mondialisation. Pour la journée du 29 novembre, on a enregistré 329 404 dons, dont 13 245 du Canada, 6 de la Yougoslavie, 4 du Népal et 7 de la Cité du Vatican.

joblo@cam.org

Administration québécoise

## Le retard salarial de 9,3% s'annule

Tout considéré, il y a parité avec le secteur privé, conclut l'Institut de la statistique, qui fournit un argument à Jacques Léonard

Oui, les employés de l'administration québécoise ont des salaires largement inférieurs à ceux des autres secteurs du marché du travail. Ils affichent un retard de 9,3%. Cependant, ils ne sont pas si mal en point pour autant. Si l'on considère les avantages sociaux et le nombre d'heures travaillées, ils se retrouvent au même niveau que les employés du secteur privé. C'est d'ailleurs l'argument que le gouvernement met de l'avant pour réitérer qu'il n'offrira pas plus d'argent aux syndiqués du secteur public.

MARIO CLOUTIER  
SILVIA GALIPEAU  
LE DEVOIR

Sur un plan purement salarial, les employés de l'administration québécoise connaissent un retard de 9,3% par rapport à l'ensemble des employés des autres secteurs, allant jusqu'à 10,8% si l'on n'examine que le secteur privé. Par contre, sous un angle plus général et en considérant le nombre d'heures travaillées, ils sont sur un pied d'égalité avec les employés du secteur privé.

C'est ce qui ressort du rapport intitulé *Rémunération des salariés: état et évolutions comparés*, réalisé pour l'année 1999 par la Direction du travail et de la rémunération de l'Institut de la statistique du Québec et dont

les résultats ont été rendus publics hier.

L'étude compare les salaires et les rémunérations globales (y compris les avantages sociaux et le nombre d'heures travaillées) des employés de l'administration québécoise avec ceux des employés du secteur privé et des «autres publics», à savoir les employés du secteur fédéral, municipal et universitaire.

Sur un plan méthodologique, l'enquête compare les salaires d'employés réguliers à temps plein, issus d'établissements de 200 employés ou plus dans des municipalités de plus de 25 000 habitants.

De manière générale, il y a parité entre l'administration et le secteur privé, donc. Mais devant les autres secteurs, il y a toujours un recul important. L'étude démontre d'ailleurs que les mieux nantis de tous, sur le plan salarial comme en matière de rémunération globale, sont les employés du secteur municipal.

Ce sont eux qui, en moyenne, ont les meilleurs salaires (18,5% de plus que les employés de l'administration), le plus de déboursés pour les avantages sociaux, parmi les meilleurs déboursés pour le temps chômé (congés annuels, parentaux, sociaux, etc.) et qui, sur une base hebdomadaire, travaillent les moins.

Selon le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), le retard salarial des employés de l'administration publique vient légitimer les revendications des présentes négociations. Mais le gouvernement a une autre interprétation.

En effet, à la lecture de l'enquête de l'Institut de la statistique, le gouvernement Bouchard ne compte pas offrir plus d'argent aux syndiqués du secteur public. À Québec, le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, a dé-

claré que l'offre salariale du gouvernement aux employés de l'État reste toujours «valable». M. Léonard souligne que les employés du secteur public demeurent à parité avec les employés du secteur privé quand on considère leur rémunération globale. «Notre proposition de 1%, qui n'est pas comprise dans ce chiffre-là [l'écart sur la rémunération globale], ça nous laisse à parité.»

Malgré les écarts salariaux entre le public et le privé, le gouvernement continue de faire valoir que les avantages sociaux, les congés, les vacances et le temps de travail avantagent les syndiqués du secteur public au point de leur donner la parité avec les employés d'entreprises privées de 200 employés et plus. En outre, souligne le ministre Léonard, les employés du secteur public travaillent deux heures de moins par semaine que les employés du secteur privé.

En vertu des résultats de l'enquête de l'Institut de la statistique, M. Léonard indique qu'il n'a donc pas l'intention de changer quoi que ce soit à l'offre du gouvernement. Québec propose aux 400 000 syndiqués de l'État des augmentations salariales de 5% en trois ans. Les demandes des syndicats s'élevaient toutefois à 11%.

M. Léonard souligne, comme le font certains syndicats depuis quelques jours, que les négociations avancent de manière significative aux tables sectorielles travaillant sur les clauses normatives. Mais il maintient le cap sur un règlement du normatif avant d'entreprendre les pourparlers sur les salaires et les régimes de retraite. De leur côté, les centrales souhaitent voir le gouvernement bouger sur les salaires avant de conclure des ententes de principe aux tables sectorielles.

Maisons d'hébergement

Une femme  
sur deux ne peut  
être accueillieIl faudrait deux fois plus  
d'argent pour aider les  
femmes victimes de violenceLOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Une Québécoise sur deux se présentant à une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ne peut y être accueillie en raison du sous-financement criant de ces institutions.

C'est ce qu'a soutenu hier Fleurette Boucher, porte-parole du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes d'actes criminels, donnée que n'a pas niée le gouvernement québécois. «Nous sommes particulièrement incapables de répondre à la demande dans les centres urbains», a précisé Mme Boucher, déplorant que des femmes qui ont peur d'être tuées ne puissent être mieux protégées.

La subvention annuelle de base d'une maison d'hébergement pour femmes est actuellement de 220 000 \$. Or, soutient Mme Boucher, le réseau aurait besoin de deux fois plus d'argent. «Avec 530 000 \$ par maison, on estime que l'on pourrait répondre adéquatement aux demandes.»

Depuis quelques années, le nombre de femmes en détresse se présentant aux portes de ces maisons a explosé, soutient-on. Les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) soutiennent aussi avoir fait face, depuis dix ans, à une augmentation de 50% de la demande, alors que leurs budgets n'ont été augmentés, eux, que de 25%.

Ces constats ont été dégageés hier, lors d'une conférence de presse organisée par différents groupes de femmes, à quelques jours du dixième anniversaire de la tragédie de Polytechnique, où 14 jeunes femmes ont été assassinées. Ensemble, les groupes de femmes ont voulu faire le point sur les acquis et les reculs enregistrés par les femmes au cours des dernières années.

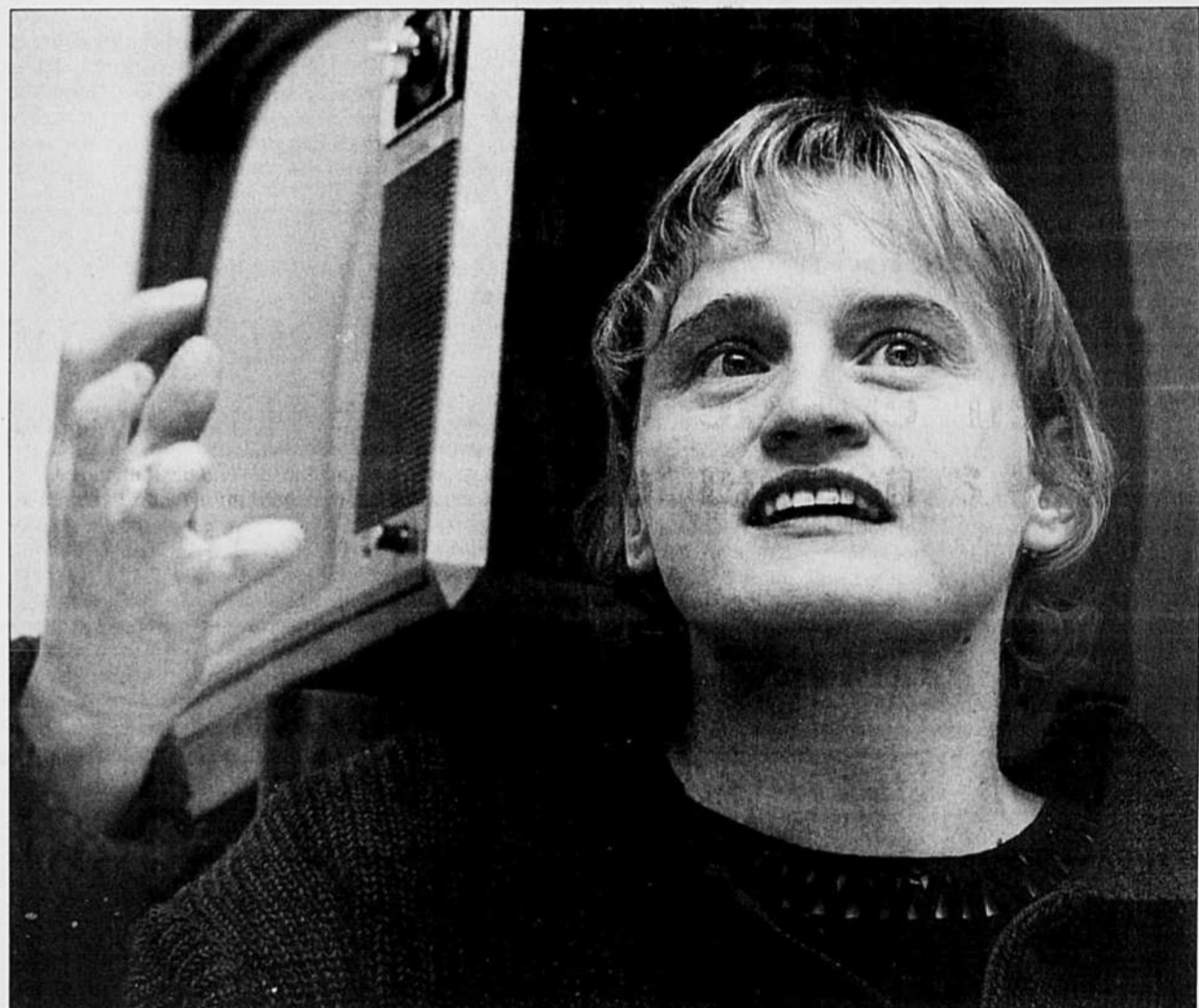
Au bureau de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'attachée de presse Nicole Bastien a souligné que la ministre Pauline Marois était très sensible aux problèmes des maisons d'hébergement, comme en témoigne le fait que leur budget n'ait pas été réduit, mais accru de 11% depuis cinq ans. «Nous avons rencontré ces groupes de femmes la semaine dernière, et nous avons convenu de nous rencontrer de nouveau, après les Fêtes, pour repenser des questions de financement.»

La saturation des ressources destinées aux femmes en difficulté reflète-t-elle un accroissement de la violence conjugale? Selon les dernières données disponibles, rassemblées dans le rapport *Violence conjugale, Statistiques 1997* émanant du ministère de la Sécurité publique, la situation serait stable, mais toujours très inquiétante. Avec 534 victimes par 100 000 femmes de 12 ans et plus, en 1997, la région de Montréal avait remporté le triste palmarès québécois de la violence conjugale.

Au point de vue juridique, les groupes communautaires présents à la conférence de presse ont souligné que divers projets de lois ont permis, au cours des dernières années, de mieux protéger les femmes. On a notamment souligné le projet de loi C-49, adopté en 1992, qui a apporté des précisions au concept de consentement à une relation sexuelle. Parmi les autres acquis d'importance se trouve encore, a-t-on noté, cette interdiction, désormais, de faire quelque allusion que ce soit au passé sexuel d'une victime.

Bien que légalement mieux protégées, les femmes ne peuvent cependant pas crier victoire, loin de là. En cour, elles sont toujours sujettes à d'indécents allusions. «On utilise de façon systématique les préjugés les plus grossiers pour déstabiliser et discréditer la victime d'agression sexuelle. Alors qu'elles sont victimes d'agression, on les pointe comme ayant provoqué ces agressions par leur comportement ou leur habillement», rappelle-t-on dans un communiqué distribué à la conférence de presse.

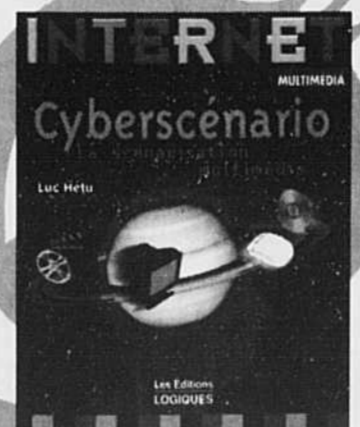
Les associations de femmes ne pouvaient non plus passer sous silence nombre de commentaires déplacés de juges, au fil des dernières années. À titre d'exemple, elles ont mentionné la déclaration-choc du juge Denys Dionne («Les règles, comme les femmes, c'est fait pour être violées») et du juge Jean Bienvenu («Lorsqu'une femme décide de s'abaisser, elle le fait jusqu'à un niveau de bassesse que même l'homme le plus vil ne saurait atteindre»).



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Carole Tremblay, porte-parole du regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

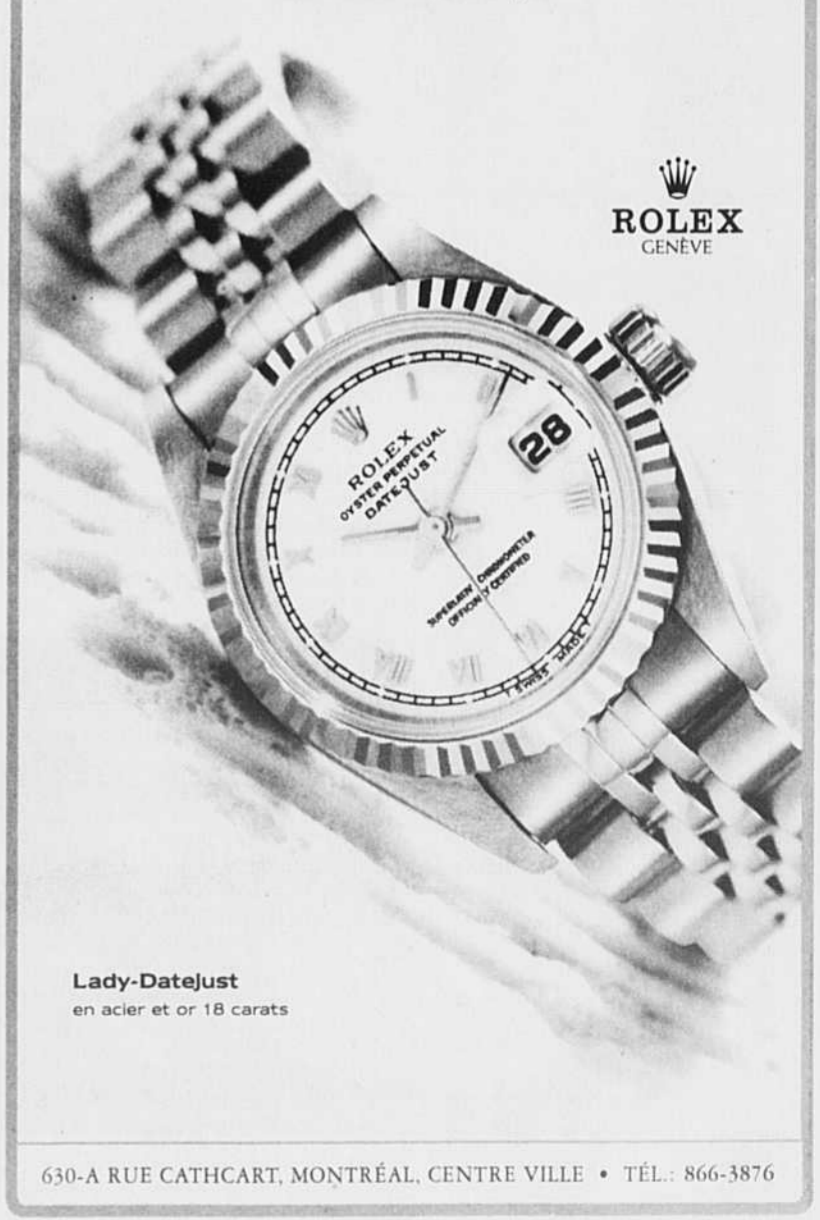
## LOGIQUES

Étape par étape,  
découvrez l'un des métiers  
essentiels de l'industrie  
du multimédia.CYBERSCÉNARIO  
La scénarisation multimédia  
Luc Héту  
ISBN 2-89381-688-1 - 176 p.  
24,95 \$Les Éditions LOGIQUES inc.  
En vente partout  
Distribution exclusive: Québec-Livres

Merci.

Bijouterie  
Gambard

Vente et service technique

Lady-Datejust  
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

Référendum

## Bouchard rejette l'idée d'une trêve

Chrétien lui demande de prendre son temps avant de répondre

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Pas de trêve, mais pas de guerre non plus. Les premiers ministres Lucien Bouchard et Jean Chrétien sont restés bien campés sur leur position respective hier dans le débat qui les oppose depuis plus d'une semaine sur le processus référendaire au Québec. M. Bouchard refuse l'idée d'une trêve soumise dimanche par M. Chrétien. Ce dernier a relancé la balle à Québec en demandant au premier ministre québécois de prendre son temps avant de lui donner une réponse définitive.

À l'Assemblée nationale, le premier ministre Bouchard a baissé le ton d'un cran tout en refusant l'offre de trêve de son homologue fédéral. Solennel, il a cité Robert Bourassa en rappelant que le Québec est «une société distincte et capable d'assumer son destin et son développement». Il promet de défendre avec vigueur le droit de l'Assemblée nationale de formuler seule «une éventuelle question référendaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec».

«Je n'entends donc pas brader, transiger ou encore renoncer aux droits du peuple du Québec», a-t-il déclaré lors d'un point de presse.

M. Bouchard s'est dit surpris de l'attitude du premier ministre du Canada, qui persiste et signe dans sa volonté d'intervenir, d'une façon encore indéterminée, dans le processus référendaire québécois.

«M. Chrétien a certainement été traumatisé par ce qu'on a dit de sa piètre performance durant la campagne référendaire de 1995. Peut-être veut-il réparer? Ou alors il est certainement déçu de l'avis de la Cour suprême qu'il a demandé lui-même. C'est un peu l'arroseur arrosé.»

Selon lui, l'idée d'une trêve équivaldrait à accepter l'ordre constitutionnel imposé en 1982 ainsi que

toutes les intrusions passées et à venir d'Ottawa dans les compétences du Québec, une spécialité du premier ministre Chrétien au cours de ses 35 ans de vie politique. M. Bouchard pense que son homologue fédéral, en prononçant des paroles qui «plaisent tant au Canada anglais», pourrait aller jusqu'à organiser les prochaines élections fédérales «sur le dos du Québec».

Il soutient que les «sauts d'humeur de fin de semaine d'un politicien fédéral» ne changeront rien au processus référendaire sur la souveraineté que pourrait enclencher son gouvernement quand bon lui semblera.

À Ottawa, Jean Chrétien a fait la sourde oreille au rejet de sa proposition de trêve par Lucien Bouchard. M. Chrétien a renvoyé la balle au premier ministre du Québec, lui demandant de réfléchir plus longtemps à son offre.

«Je pense qu'il devrait y penser encore plus, a-t-il affirmé à l'issue du conseil des ministres, à peine quelques minutes après la réplique de M. Bouchard. Il n'y a pas de presse. Je pense qu'il devrait prendre encore quelque temps pour y penser parce que je suis sûr que ça reflète les désirs les plus profonds de la population canadienne de ne pas avoir de débats là-dessus et de s'occuper des autres problèmes.»

Pour le premier ministre canadien, cette proposition de trêve n'est pas le résultat d'une saute d'humeur, comme l'a soutenu Lucien Bouchard. «C'est une offre très sérieuse que nous lui avons proposée dimanche [...] J'aimerais ne pas avoir à procéder à la mise en place de la décision de la Cour suprême qui invite les participants politiques à prendre leurs responsabilités dans ce dossier. S'il ne bouge pas, nous devons prendre nos responsabilités», a ajouté le premier ministre, refusant encore une fois de préciser la forme que prendrait l'intervention du gouvernement fédéral.

Avec la Presse canadienne



Lucien Bouchard

La ligne dure de Chrétien et la réplique de Bouchard

## La relance du débat favorise la souveraineté, se réjouit Parizeau

L'ex-premier ministre presse Landry de se lancer dans la bataille des banques

Jacques Parizeau se morfondait depuis quelque temps, estimant, par moments, que l'option de la souveraineté n'allait nulle part. Mais aujourd'hui, grâce à Jean Chrétien et, surtout, à Lucien Bouchard, l'ancien premier ministre du Québec croit que le débat politique sur la souveraineté «est reparti en grande».

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

La prise de position de Jean Chrétien, qui entend fixer des conditions pour la tenue d'un prochain référendum sur la souveraineté, et la réplique de Lucien Bouchard, qui a brandi la menace d'une déclaration unilatérale d'indépendance advenant un refus de négocier de la part du Canada, ont permis de clarifier d'un seul coup le débat politique sur la souveraineté et favorisera à terme les souverainistes.

C'est l'avis de Jacques Parizeau, qui prononçait hier une allocution intitulée «La souveraineté du Québec a-t-elle un avenir?» devant des étudiants de l'Université Laval.

«Enfin, c'est ouvert et c'est clair», a dit M. Parizeau. D'un côté, le Canada, interprétant l'avis de la Cour suprême sur la sécession, dit qu'il ne permettra pas à une province de se séparer sans poser des conditions extrêmement

difficiles à remplir. De l'autre côté, le Québec, s'appuyant sur le même avis de la Cour suprême, fera une déclaration unilatérale d'indépendance si le Canada refuse de négocier après un référendum où le OUI l'aura emporté. Ce sont là les «deux faces» de l'avis de la Cour suprême. «C'est Janus, la Cour Suprême», a-t-il dit.

«C'est beau à voir. Il y a des moments comme ça en politique qu'il faut évidemment saisir. Sur le plan de l'option souverainiste, une chance comme ça, ça se présente [rarement]», s'est réjoui M. Parizeau, convaincu que les derniers événements favoriseraient les tenants de la souveraineté, pas dans les prochains sondages, mais à terme. Malgré ses convictions, M. Parizeau, en tant que premier ministre, n'a jamais eu l'audace d'aller aussi loin que Lucien Bouchard dans l'évocation publique d'une déclaration unilatérale d'indépendance, a-t-il indiqué.

«Pour ceux qui s'attendent de moi à des critiques terribles du gouvernement,

oubliez ça pour aujourd'hui. Je trouve que le gouvernement du Québec depuis quelques jours se débrouille bougrement bien», a-t-il dit devant les étudiants.

Mais en dressant une liste des conditions nécessaires pour gagner un prochain référendum sur la souveraineté, Jacques Parizeau n'a pas manqué d'écorcher le gouvernement pour sa pauvre gestion, notamment «le bordel d'Emploi-Québec». Le ministre des Relations intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a parfaitement raison, selon lui. «L'histoire d'horreur» d'Emploi-Québec, «ça touche une crédibilité comme souverainiste». M. Parizeau explique les lacunes dans la gestion de l'État québécois par les départs beaucoup plus nombreux que prévu de fonctionnaires en juillet 1997.

Un nouveau combat: les banques

Jacques Parizeau prévient que les deux seules banques à propriété québécoise, la Banque Nationale et la Banque Laurentienne, risquent de passer à des intérêts étrangers si les amendements à la Loi fédérale des banques sont adoptés par le gouvernement fédéral. Ces amendements «permettent de mettre en vente les deux banques francophones tout en mainte-

nant hors d'une prise de contrôle les grandes banques anglaises. C'est gros. C'est très gros», a-t-il dénoncé.

Les nouveaux amendements à la Loi des banques présentés par le ministre des Finances Paul Martin prévoient notamment que les banques qui disposent d'un capital de moins de un milliard puissent être possédées en totalité par un seul actionnaire. Seules la Banque Laurentienne et la Western Bank, dans l'ouest du pays, tombent dans cette catégorie. Présentement, un actionnaire unique ne peut posséder plus de 10 % d'une banque canadienne. Pour les banques dont le capital se situe entre un milliard et cinq milliards, la limite de propriété s'établit à 65 %. Seule la Banque Nationale est dans ce cas. Pour les grandes banques canadiennes, la limite passerait de 10 % à 20 %.

Jacques Parizeau presse le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, de se lancer dans cette bataille. Comme le Québec n'a aucune compétence explicite en matière de banques, un secteur qui relève exclusivement du fédéral, «M. Landry a une opération politique majeure à mener en conjugaison avec le Bloc québécois». M. Parizeau est présentement conseiller spécial du Bloc québécois.

Pacte fiscal

## Québec tient mordicus au transport scolaire

Les négociations se poursuivront jusqu'à la semaine prochaine

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le transport scolaire demeure au centre des discussions entre le gouvernement et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue

de la conclusion, pas avant la semaine prochaine, d'un nouveau pacte fiscal municipal. En fait, le ministre Louise Harel disait attendre hier de nouvelles propositions de l'UMQ en fin de journée dans le but de permettre des baisses de taxes municipales si les commissions scolaires

recueillent la gestion du transport des écoliers et haussent les taxes scolaires. Il s'agit du seul scénario analysé en ce moment.

«Tous les transferts de responsabilités ont été envisagés, rappelle-t-elle. Dans le cas des services de police de base, cela signifiait une augmentation des charges sur le monde rural. [...] Nous avons examiné au delà d'une trentaine de responsabilités proposées.»

La ministre des Affaires municipales et de la Métropole ne doute pas de la volonté de l'UMQ d'en venir à une entente. Le but poursuivi par Québec, affirme-t-elle, est toujours de trouver un terrain d'entente qui n'ajoutera pas au fardeau fiscal des contribuables. Pour ce faire, la ministre Harel n'exclut toujours pas le recours à un «mécanisme contraignant» les municipalités à baisser leurs comptes de taxes pour compenser la hausse des taxes scolaires.

La ministre Harel cherche également un compromis sur la fiscalité d'agglomération pour appuyer les villes de centralité qui ont des responsabilités régionales. Elle s'inspire d'une «entente de principe» intervenue récemment entre Montréal et ses banlieues pour inciter les municipalités à accepter un nouvel équilibre régional. En retour, elle s'enga-

ge à élargir les sources de revenu disponibles aux villes et villages, autres que le champ foncier.

De son côté, l'UMQ se dit toujours optimiste quant à la possibilité d'écrire «un texte» qui aura l'appui de la majorité de ses membres. L'union rappelle que plusieurs municipalités ne peuvent tout simplement plus reporter vers l'avant des travaux d'infrastructures en raison de la facture gouvernementale de 356 millions. Pour éliminer la facture et baisser les taxes municipales, elles insistent pour obtenir des modifications aux lois du travail afin d'abolir notamment les onéreux planchers d'emploi.

Les discussions se poursuivent également avec la Fédération des commissions scolaires et la Fédération québécoise des municipalités. Avec l'autre union municipale, Québec envisage d'autres responsabilités que la facture des Centres locaux de développement (CLD) puisqu'il s'agit d'une toute nouvelle réforme du gouvernement. La voirie locale représenterait également un obstacle, souligne la ministre Harel.

«Il s'agit de 1400 employés du gouvernement dont 75 % sont des permanents. Chaque fois, il y a une nuance extrêmement importante qui vient complètement diminuer la portée de ce qui pourrait être transféré.»

Colloque international et interdisciplinaire  
Comprendre pour agir:

### Violences Victimes et Vengeances

Organisé par la Société de philosophie du Québec,  
en collaboration avec la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence.

Dates:

samedi, 4 décembre 1999  
de 14h30 à 18h  
dimanche, 5 décembre 1999  
de 9h30 à 20h

Inscriptions sur place ou à l'avance

Frais d'inscription:  
régulier 50 \$  
étudiant 5 \$

Lieu du colloque:

UQAM, Pavillon de Sève  
Auditorium DSR510  
320, rue Ste-Catherine Est  
Montréal

Renseignements:

Maria-Filomena de Sousa  
Tél.: (514) 987-3000 poste 7665 #  
Courriel: d336354@er.uqam.ca

LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
C'EST DU VOL  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR  
LE TRAVAIL AU NOIR

Québec

## LE CALME AVANT LES AFFAIRES. BAGOTVILLE SANS ESCALE.



Pour réussir en affaires, il faut se lever tôt. Votre présentation est prête. Vous avez pris le

premier vol, un Dash 8. Un de nos sept départs à destination de Bagotville. Tous sans escale.

Aucun autre transporteur aérien n'en offre autant. Et maintenant,

vous vous préparez mentalement. On se comprend.



airNova  
airAlliance

6 h 45 9 h 35 13 h 10 15 h 16 h 18 h 20 20 h 30 TOUS SANS ESCALE

# LE DEVOIR

# LE MONDE

Les comptes bancaires secrets

## Kohl avoue

L'ex-chancelier nie cependant l'existence de pots-de-vin

ERIK KIRSCHBAUM  
REUTERS

Berlin — Helmut Kohl a reconnu hier qu'il avait utilisé durant ses 16 ans au pouvoir divers comptes bancaires secrets pour recevoir des fonds pour son parti mais a nié avoir jamais accepté des pots-de-vin. Interrogé par ses pairs de la CDU sur ce scandale, l'ancien chancelier a «regretté l'absence de transparence qui en a découlé et la probable contravention aux règles du financement des partis».

Helmut Kohl faisait l'objet de pressions grandissantes, au sein de l'Union chrétienne-démocrate (CDU), pour expliquer ce qu'il savait d'un don en liquide d'un million de marks (520 000 \$) fait par un marchand d'armes en 1991. La somme aurait été remise cachée dans une valise, sur un parking.

La justice enquête sur des soupçons de fraude fiscale concernant ce don. Helmut Kohl, chancelier de 1982 à 1998, avait d'abord assuré qu'il n'avait jamais rien su de ce don, ce qui contredit les déclarations d'un ancien trésorier de la CDU, Walther Leisler Kiep.

Il a assuré avoir distribué les

fonds concernés, déposés dans la même banque où se trouve le compte principal de la CDU, pour alimenter les caisses des fédérations régionales du parti alors que la loi requiert que toutes les donations substantielles soient déclarées. Mais il a catégoriquement démenti avoir touché des pots-de-vin de la part des bienfaiteurs du parti.

Le règne Kohl s'est achevé abruptement l'an dernier — il n'est plus aujourd'hui que simple député — mais cette affaire s'avère embarrassante pour les espoirs de reconquête électorale de la CDU.

La direction de la CDU a pour sa part souligné que ces comptes bancaires n'étaient liés à aucune affaire de corruption mais qu'ils témoignaient simplement du style de gestion très personnel de l'ancien chancelier.

«Helmut Kohl a conduit le parti de façon patriarcale et s'occupait de tout le monde. Son style patriarcal impliquait que les règles n'étaient pas respectées comme nous le voudrions aujourd'hui», a souligné le nouveau n° 1 de la CDU, Wolfgang Schäuble, tout en se disant persuadé que «personne ne s'est enrichi personnellement».



Helmut Kohl hier, lors de sa conférence de presse.

Manifestation en Corse contre la violence

## Un groupe inconnu revendique les attentats

REUTERS

Ajaccio — Un groupe inconnu jusqu'alors, Clandestino, a revendiqué hier auprès de France 3 Corse les deux attentats à l'explosif qui ont visé jeudi dernier les bâtiments de l'Urssaf et de la Direction départementale de l'équipement à Ajaccio.

Aucun détail n'était disponible dans l'immédiat sur la teneur de la revendication.

Par ailleurs, environ 2000 personnes se sont rassemblées en fin de matinée devant la préfecture de Bastia (Haute-Corse) pour protester contre le double attentat et la montée de la violence dans l'île.

Cette manifestation a été organisée à l'appel des syndicats CFDT, CGT, FO, FSU et UNSA de la fonction publique, ainsi que par des femmes du Manifeste pour la vie. La plupart des écoles et administrations sont restées fermées, l'hôpital de Bastia n'a assuré qu'un service minimum et toutes les mairies du département ont gardé portes closes. Ce matin, une nouvelle manifestation est prévue à Ajaccio.

En marge de cette mobilisation, une dizaine de fausses alertes à la bombe ont été enregistrées dans la matinée, après une vingtaine de la veille. Des établissements scolaires et des administrations ont à nouveau été évacués par mesure de sécurité.

Le procureur de la République d'Ajaccio, Jacques Dallest, a mis en garde «les petits malins et les inconscients qui multiplient les appels» en rappelant qu'ils encouraient des peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison.

De son côté, Lionel Jospin a exhorté hier les élus de Corse à prendre leurs responsabilités après les attentats de la semaine passée à Ajaccio et a annoncé qu'il les recevrait «très rapidement» à Matignon.

«Face au sentiment de malaise et de crispation qui persiste, les élus de l'île doivent dire ce qu'ils souhaitent en toute clarté, quelles sont leurs propositions, leurs réponses aux attentes de la population», a-t-il dit.

«Je suis prêt à recevoir à l'hôtel Matignon très rapidement, dès que possible, les élus de la Corse, ensemble, pour en débattre avec eux», a-t-il ajouté.

Washington confirme un «incident»

## Moscou démasque une espionne américaine

AGENCE FRANCE-PRESSE  
REUTERS

La Russie a annoncé hier avoir démasqué une diplomate américaine qui se livrait à des activités d'espionnage mais a visiblement tenu à ne pas donner à cette affaire une ampleur disproportionnée.

Cette affaire intervient quelques heures seulement après l'annonce à Washington de l'inculpation pour espionnage au profit de Moscou d'un sous-officier de la marine américaine.

Les États-Unis ont confirmé qu'un «incident» était survenu à l'ambassade de Moscou tout en s'abstenant de faire des commentaires.

L'incident éclate à un moment où les relations entre les deux pays sont à leur plus bas depuis la fin de la guerre froide, il y a dix ans.

Le service fédéral de sécurité (FSB), héritier du KGB, a annoncé avoir brièvement appréhendé une deuxième secrétaire d'ambassade alors qu'elle tentait de se procurer des documents militaires secrets auprès d'un ressortissant russe.

Elle aurait été interpellée en possession d'un matériel d'espionnage digne de James Bond.

Le diplomate, que l'agence Itar-Tass dit s'appeler Cheri Leberknight, a été interrogée en présence du consul américain.

Le nouveau gouvernement se met au travail

## Jour 1 en Ulster

Les apprentis ministres font montre de bonne volonté

AGENCE FRANCE-PRESSE  
ASSOCIATED PRESS

Belfast — À peine nommés, les apprentis ministres catholiques et protestants du premier gouvernement multiconfessionnel d'Irlande du Nord se sont retrouvés hier pour leur premier jour de travail.

Non loin de là, dans un autre bâtiment de Stormont, à Belfast, l'Assemblée législative de la province était réunie pour répartir les différents postes des commissions de 11 membres chargées de chapeauter les dix départements ministériels. L'équilibre confessionnel s'annonçait délicat à mettre en place.

Pendant ce temps, à Londres, le Parlement examinait en urgence le transfert historique de pouvoirs au gouvernement semi-autonome de Belfast, où frères ennemis catholiques et protestants doivent cohabiter à compter de demain.

La navette entre la Chambre des communes et celle des lords est de pure forme; à quelques bémols près, les trois grands partis sont d'accord pour l'abolition de l'administration directe exercée par Londres sur la province depuis un quart de siècle.

Le gouvernement nord-irlandais, constitué lundi avec la désignation de dix ministres issus des deux communautés rivales, héritera, sous la houlette du premier ministre protestant, David Trimble, de larges prérogatives dans le domaine de l'économie, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et des transports notamment.

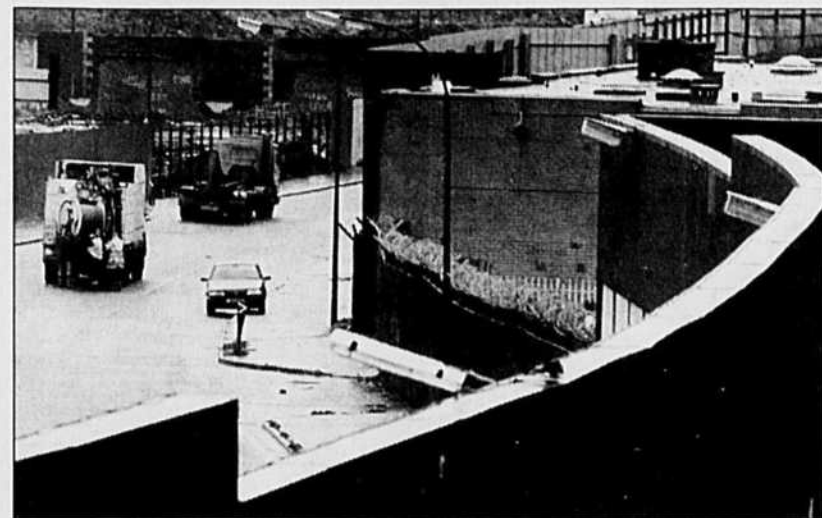
Afin d'éviter de heurter les susceptibilités, les travaux de l'Assemblée débuteront sans *God Save the Queen* ni Union Jack au faite du parlement de Stormont.

Le gouvernement de Londres n'en conservera pas moins un rôle important.

Il fixera le budget de la province et maintient jusqu'à nouvel ordre près de 13 000 soldats dans la province issue de la partition de l'île d'Irlande en 1921.

Faire ses classes

Le premier ministre, David Trimble, son adjoint, Seamus Mallon, et les dix autres ministres sont des néophytes n'ayant jamais occupé de



Le «mur de paix», ligne fortifiée séparant les quartiers catholiques et protestants, est demeuré en place malgré les récents bouleversements en Irlande du Nord.

fonctions gouvernementales, en 30 ans de guérilla intercommunautaire. «Tous, les ministres mais aussi les membres des ministères, nous allons devoir apprendre à exercer de véritables responsabilités, et ce, pour la

première fois de nos carrières politiques», a déclaré le ministre des Finances et du Personnel, Mark Durkan, catholique modéré du Parti social-démocrate et travailliste (SDLP, quatre portefeuilles).

## Soulagement après 30 ans

KEVIN MCELDERRY  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — «J'ai quatre enfants, et s'il faut en arriver à une Irlande unifiée pour qu'ils puissent grandir sans terrorisme, eh bien, je suis prêt à l'accepter», lâche Martin Williams, un chauffeur de taxi protestant de Belfast.

Sans enthousiasme débordant mais avec un réel soulagement, la majorité des Nord-Irlandais commencent à savourer la paix naissante sous leurs yeux après trois décennies de guerre civile larvée qui ont déchiré protestants et catholiques.

La signature de l'accord de paix d'avril 1998, qui acceptait le principe d'un partage du pouvoir entre les deux communautés rivales, avait suscité des débordements de joie en Ulster. Vingt mois après, point de drapeaux dans les rues. Les réactions sont plus mesurées au moment où le gouvernement multiconfessionnel se met en place. Rien n'est tenu pour acquis dans une province qui a si longtemps vécu au rythme du sectarisme religieux. Mais l'espoir d'une ère nouvelle de partenariat est réel.

Un protestant qui, jusqu'ici, a toujours considéré le leader du Sinn Féin (aile politique de l'IRA), Gerry Adams, comme un «terroriste invétéré» reconnaît avoir changé d'avis. A présent, «je pense qu'il est réellement en faveur de la paix, de même que Martin McGuinness»,

soupçonné d'avoir été l'un des chefs de l'IRA et désormais ministre de l'Éducation, dit-il. «Il faut leur accorder le bénéfice du doute», ajoute-t-il.

Michael Gallagher, un catholique qui a perdu son fils l'an dernier lors de l'attentat d'Omagh (29 morts) perpétré par des dissidents de l'IRA, se veut tout aussi optimiste. «Toutes les personnes raisonnables en Irlande du Nord sont ravies de voir que nous nous sommes hissés sur le premier barreau de l'échelle», confie-t-il.

Le monde des affaires dans la province, qui milite depuis le début en faveur du processus de paix, voit désormais s'ouvrir de nouvelles occasions après 30 ans de confrontation qui ont échaudé les investisseurs. «La plupart des entrepreneurs souhaitent tout simplement faire leur travail. Ils veulent une société stable», explique Frank Cunningham, un comptable de Belfast.

Sous la nef du mémorial des Martyres, l'église où le tonitruant pasteur protestant Ian Paisley délivre ses prêches incendiaires, l'atmosphère est beaucoup moins conciliante. «David Trimble [le nouveau premier ministre protestant] nous a vendus», tempête Stephanie, 26 ans. «J'ai eu des parents tués lors des troubles.»

Et même si nombre de protestants sont prêts à prendre le pari de la paix, ils ne font pas confiance à l'IRA pour désarmer. «Il y a autant de chances qu'elle le fasse que moi d'aller sur la Lune», dit Martin Williams.

Victimes d'un cartel

## Découverte de charniers au Mexique

ASSOCIATED PRESS

Ciudad Juarez — Plus d'une centaine de personnes victimes d'un cartel de la drogue mexicain pourraient être enterrées dans deux ranchs de la ville mexicaine de Ciudad Juarez, à la frontière avec les États-Unis, a déclaré hier le ministre mexicain de la Justice.

Selon Jorge Madrazo, il pourrait s'agir de victimes du cartel de Juarez, dirigé par Amado Carrillo Fuentes, qui dominait le trafic de cocaïne au milieu des années 90. Amado Carrillo Fuentes est mort en 1997 à la suite d'une opération de chirurgie plastique. Sa disparition a été suivie par une guerre pour le contrôle du cartel, qui a fait plusieurs dizaines de morts.

Plusieurs dizaines de soldats en armes, certains cagoules, avaient été postés lundi soir près de l'un des ranchs, isolé à 16 kilomètres au sud de Ciudad Juarez et protégé des regards par un mur d'enceinte et un haut portail.

Les agents mexicains et américains sont revenus hier pour poursuivre les recherches. Les exhumations devaient commencer dans l'après-midi d'hier, selon la chaîne de télévision américaine CBS.

Le FBI a envoyé des agents et des experts en médecine légale. Selon un agent fédéral américain qui a requis l'anonymat, une centaine de corps ont été retrouvés. Il s'agit de Mexicains et d'une vingtaine d'Américains.

Rodrigo Falcon, 18 ans, a déclaré que lui et sa famille gardaient le ranch en l'absence de son propriétaire, un certain Jorge Ortiz, d'El Paso, qui n'y a pas habité depuis un moment.

Le jeune homme a ajouté qu'en rentrant du travail, il avait trouvé les soldats qui l'avaient empêché de rentrer.

Les autorités n'ont pas précisé quand l'existence de ces cadavres avait été découverte.

Tchéchénie



Des réfugiés tchéchènes se réchauffent dans le village de Nasyr-Kort.

## Les Russes font face à une forte résistance

AGENCE FRANCE-PRESSE  
ASSOCIATED PRESS

Grozny — Les Russes, qui ont bombardé hier Grozny et plusieurs localités, dont Orouz-Martani, font face à une résistance accrue des Tchéchènes qui multiplient les opérations commandos et ont livré de violents combats dans l'est de la république caucasienne indépendantiste.

«Nous sommes constamment attaqués, y compris la nuit, dans des endroits pourtant revenus sous notre contrôle», résume un officier russe, Valeri, dont les troupes bombardent Orouz-Martani, à 20 kilomètres au sud-ouest de Grozny.

Et depuis quatre jours, les Russes sont confrontés à une contre-attaque des Tchéchènes dans la région de Goudermès, deuxième ville de la république.

Les bombes pleuvaient toujours sur Grozny hier, les avions russes ayant auparavant fait tomber sur la capitale martyr des tracts promettant aux civils de les laisser partir

par un «corridor» humanitaire sécurisé, dont certains chefs tchéchènes démentaient l'existence.

Les combats les plus violents se déroulaient autour d'Orouz-Martani, dernier verrou protégeant Grozny de l'avancée des troupes fédérales, qui l'encerclent déjà par le nord, l'est et l'ouest.

Les Russes eux aussi ont intensifié leurs opérations sans se préoccuper le moins du monde de l'arrivée lundi à Moscou du chef de la diplomatie norvégienne, Knut Vollebaek, président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ce dernier, qui veut se rendre à Grozny pour constater de visu la situation sur le terrain, n'a reçu aucune assurance en ce sens.

Le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), qui a une équipe prête à partir pour le nord du Caucase via Stavropol, dans le sud de la Russie, a déploré n'avoir encore reçu aucune garantie suffisante concernant la sécurité de son personnel, et ce, malgré les promesses faites à Moscou à Sadako Ogata.

Défense européenne

## La France et l'Allemagne veulent des avancées

ASSOCIATED PRESS

Paris — La France et l'Allemagne ont appelé hier leurs partenaires de l'Union européenne à faire des «avancées substantielles» dans le domaine de l'Europe de la défense lors du Conseil européen d'Helsinki, les 10 et 11 décembre prochains.

Dans une déclaration commune, adoptée lors du sommet franco-allemand, les deux pays demandent à leurs partenaires d'effectuer des «progrès décisifs» pour le développement des capacités militaires de l'UE et la mise en place d'organes de décision.

«Des éléments sont indispensables pour donner à l'UE la capacité autonome de décider et, là où l'Alliance [atlantique] en tant que telle n'est pas engagée, de lancer puis de conduire des opérations militaires», souligne la déclaration.

A ce titre, Paris et Berlin recommandent aux quinze «d'appuyer» la proposition élaborée par la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne, intitulée *Organes militaires, planification et conduite d'opérations menées par l'Union européenne*. Ce document, précise-t-on à l'Elysée, décrit de façon précise «les structures militaires dont ont besoin les Européens». Il sera transmis à la présidence finlandaise de l'Union avant le sommet d'Helsinki.

Français et Allemands avancent des propositions précises, notamment la constitution de «capacités communes» européennes dans le domaine du renseignement militaire.

Ils proposent aussi de créer à terme un commandement européen du transport aérien «afin de gérer en commun les moyens européens de transport aérien militaire disponibles et de coordonner l'emploi des moyens civils éventuellement utilisés».

Les deux pays affirment aussi leur volonté de parvenir à une «décision commune» sur le développement «de toute façon nécessaire» d'un avion de transport européen commun (ATP).

## É D I T O R I A L

## Le surréalisme à Seattle

Il y a quelque chose de surréaliste à ces manifestations de milliers de jeunes militants qui, par l'intermédiaire de ce nouvel outil de communication sans frontières qu'est Internet, se sont donné rendez-vous à Seattle pour protester contre l'ouverture des frontières...

Une ronde de négociations qui s'amorce péniblement ces jours-ci à Seattle comporte des enjeux cruciaux auxquels tous ne sont visiblement pas prêts à faire face. Il ne faut donc pas s'attendre à des conclusions rapides ou faciles à l'issue de ces négociations entre les 135 pays membres, chacun s'étant présenté avec sa ribambelle d'exigences à l'endroit des autres et son catalogue d'exceptions pour lui-même. Un échec est même possible, sinon probable, ce qui serait malheureux. Car, contrairement à ce que prétendent les opposants, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'est pas l'ennemi des peuples; au contraire, c'est l'un des rares lieux où il soit possible de négocier des accords que tous les pays s'engageront à respecter par la suite.

En fait, comme ce fut toujours le cas dans l'histoire de l'humanité, l'un des plus grands ennemis de la paix et de l'amélioration du sort des peuples, ce n'est pas l'ouverture des frontières au commerce mais, au contraire, le protectionnisme. Aujourd'hui plus qu'hier et moins que demain, les peuples ont besoin de tisser des liens étroits avec leurs voisins. Or, comme l'ONU, l'OMC est l'un des rares lieux de rencontre et de négociation en mesure de mettre un peu d'ordre dans les rapports entre les pays. Et grâce au mécanisme de règlement des différends, il est désormais possible de trouver des solutions civilisées à des conflits commerciaux qui, il n'y a pas si longtemps, auraient pu dégénérer.

Dans ces conditions, comment prétendre que l'OMC soit un monstre au service du marché sauvage? Au contraire, l'OMC est là pour mettre de l'ordre dans les rapports commerciaux entre les pays. Non pas comme un gouvernement qui déciderait par-dessus la tête des États membres, mais comme un tribunal qui applique les règles négociées entre les gouvernements. Si les accords ne sont pas clairs, la faute n'en revient pas à l'OMC mais aux pays membres.

Le Canada plus que tout autre pays du monde vit du commerce international. Chaque fois qu'un pays concurrent ne respecte pas une entente signée à l'OMC, comme ce fut le cas pour le Brésil, reconnu coupable d'avoir subventionné indûment un fabricant d'avions concurrent de Bombardier, ce sont des travailleurs d'ici qui en subissent les conséquences. Dans ces conditions, non seulement est-il normal de s'attendre à ce que l'OMC tranche mais aussi qu'elle impose des sanctions.

Cela dit, les règles actuelles sont encore pleines de trous. À titre d'exemple, les industries de services (finance, assurances, services professionnels, etc.) qui composent désormais la plus grande part du PIB des pays développés ne font toujours pas l'objet d'ententes internationales. De même pour l'agriculture. Le Canada et le Québec profiteraient d'une éventuelle règle interdisant les subventions à l'exportation de produits agricoles puisque, contrairement à l'Europe et aux États-Unis, nous soutenons peu nos exportations agricoles. En revanche, tous reconnaîtront qu'il devient gênant d'imposer des droits de douane de 300 % sur le beurre importé, ce qui accroît le prix à la consommation pour les Canadiens et rend difficile notre position de pays exportateur de porc, de bois et de bien d'autres produits.

Tout n'est pas parfait dans ces accords internationaux, loin s'en faut. C'est précisément pourquoi il faut continuer de négocier. Pour obtenir des gains du côté des services et de l'agriculture, certes, mais aussi pour faire reconnaître des principes qui sont loin de faire l'unanimité dans le monde. C'est le cas notamment de la diversité culturelle, très importante pour nous mais qui l'est moins pour l'Allemagne ou l'Angleterre. C'est le cas encore du droit des gouvernements nationaux de protéger la santé et l'environnement sur leur territoire, des thèmes sensibles où nous avons sans doute plus à perdre qu'à gagner. D'où l'importance de rester vigilant.

Voilà aussi pourquoi il faut encourager la poursuite des négociations et non se satisfaire de les condamner bêtement. Le Canada et le Québec sont, de tous les pays du monde, parmi ceux qui dépendent le plus du commerce international. Cette vérité, ne l'oublions jamais.

*jrsansfacon@ledevoir.ca*

## Un géant économique s'éveille

A peine l'encre du traité qui va permettre à la Chine de faire entendre sa voix au sein de l'Organisation mondiale du commerce venait-elle de sécher que le premier ministre Zhu Rongji imprimait sa signature sur un autre accord dont l'impact économique sera aussi puissant que celui qui a donné naissance à l'Union européenne.

En effet, simultanément à l'amorce des pourparlers qui se poursuivent dans le cadre de l'OMC, les dix nations qui composent l'Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) augmentées de la Chine, du Japon et de la Corée du Sud ont fait un geste qui va obliger toutes les autres nations du monde à modifier leur agenda économique. En un mot comme en mille, ces pays asiatiques se sont entendus pour créer rien de moins qu'un marché commun et une monnaie unique en l'an 2010.

L'objectif consistera à contrecarrer au plus tôt les ambitions économiques des Nord-Américains et des Européens. Lorsqu'on prend en considération les incroyables difficultés que suppose la mise en scène et la mise en place de cette nouvelle zone de libre-échange, on ne peut que constater que la date fixée est en soi très révélatrice de la ferme volonté avec laquelle les autorités politiques entendent mener cette affaire. Elles sont allées jusqu'à devancer de cinq ans l'abolition des barrières tarifaires. À titre indicatif, on se rappellera que la monnaie unique européenne a vu le jour plus de 40 ans après les balbutiements du marché commun.

Cela étant, circuleront librement tous les produits et services, à l'exception du riz, des pays suivants: la Chine, le Japon, la Corée du Sud, le Brunei, l'Indonésie, la Malaysia, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Cambodge, le Laos, la Birmanie et le Vietnam. Dans cette partie du monde vivent actuellement plus de deux milliards de personnes, c'est dire l'importance du marché intérieur. Quant au PIB combiné de ces nations, il avoisine actuellement les 8000 milliards de dollars américains.

Si l'on prend les exportations et importations comme point de comparaison, alors on observe qu'une fois opérationnel, ce marché sera le plus puissant, le plus influent du monde. D'autant que la création d'une monnaie unique aura naturellement pour conséquence une soustraction, une réduction des pouvoirs dont disposent actuellement les pontes de Wall Street et de la City de Londres. Ces derniers n'auront donc plus le loisir de jouer une monnaie contre une autre; de spéculer un jour contre le baht thaïlandais et le lendemain contre le yen japonais.

Ainsi, après l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, le Pacifique, la naissance d'une puissance économique tentaculaire est à l'agenda de l'histoire. Et tout ce chambardement va se faire en l'absence d'une des deux grandes puissances du XX<sup>e</sup> siècle: la Russie. La Russie qui, encore une fois, va rester sur la touche.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

## McCain n'utilisera plus de pommes de terre modifiées génétiquement pour ses frites surgelées...



## L E T T R E S

## Le vrai monde et le théâtre...

Je n'ai sûrement pas la culture théâtrale de Solange Lévesque. Sans doute a-t-elle planché sur le texte de Gratien Gélinas beaucoup plus que les quelque deux mois que nous avons passés, ma distribution incompréhensible et moi, à décortiquer la pièce au mot à mot.

Sans doute le fait d'avoir vu les autres mises en scène et, possiblement, celle de l'auteur en 1959, lui donne-t-il le droit et l'autorité de ne pas comprendre l'excellent travail fait ici par des acteurs qui, pour leur malheur semble-t-il, ont l'âge que leur donne l'auteur, c'est-à-dire entre 28 et 35 ans.

Pardonnez-moi d'excuser la bêtise avec laquelle elle cherche à faire dire à la pièce beaucoup plus qu'elle n'ambitionne, impressionnée qu'elle est par ce monument du répertoire théâtral québécois. Mon unique compétence, bien sûr, par rapport à cette œuvre, est d'avoir grandi dans les années 50 et d'avoir intimement connu cette période de notre histoire que Gratien Gélinas, malgré ce qu'elle en dit dans sa grande érudition, s'est employé à dénoncer.

Je regrette que le garçon d'hôtel, rôle majeur de cette œuvre s'il en est, lui manque à ce point, remplacé de ma maladroite initiative par une présentation du rôle-titre dont le but était de marquer la place qu'occupe ce rôle-titre au sein de la famille des Justes. Je regrette également les références à Charlot, tirées d'un texte du programme de la création, qui démontre à quel point j'ai erré dans cette conception d'un théâtre populaire que sa petite cervelle d'intellectuelle a du mal à décoder.

J'ai le regret de l'informer que le vrai monde, celui pour lequel écrivait M. Gélinas, auteur de revues et de variétés autant que dramaturge, rit et pleure à cette lecture bousillée de Bousille, qu'il s'y reconnaît plus que ses prétentions d'exégète ne le laissent croire, et qu'il sort de la salle si ému et content qu'il téléphone au Rideau Vert pour le remercier de sa soirée.

Il doit certainement se tromper puisque, d'autorité, Mme Lévesque a décrété qu'il y avait davantage dans cette pièce que le portrait ravageur et outrancier d'une époque qui a formé, déformé, rendu moralement infirme toute une génération qui n'avait pas ses lumières pour y survivre, comme elle, a franchi de la cléricature et de l'hyppocrisie.

C'est bien connu, je viens du cinéma et il est permis de penser, comme elle le croit, que je ne sais pas ce que je fais, sinon tenter de rejoindre le vrai public qui, eusse-t-elle vu la pièce avec lui, aurait peut-être mis sur son malaise le nom qui décrit la chose: l'émotion.

Ce vrai public s'y laisse prendre, lui, à tel point qu'il ne reste presque plus de billets disponibles. Et cela me permet de conclure que ce n'est pas moi qui ne sais pas ce que je fais, mais elle.

A bon entendeur, salut!

Micheline Lanctôt  
Saint-Lambert, 15 novembre 1999

## ... Exprimer son désaccord sans être insulté

Qu'il soit composé d'acteurs, de metteurs en scène, de critiques ou de spectateurs qui ne sont pas liés au milieu du théâtre, un public est un vrai public et s'il en est de plus avertis que d'autres, je n'en connais pas de faux.

J'imagine qu'il peut arriver que les metteurs en scène, tout comme les critiques, se trompent. Mais les lecteurs des journaux, tout comme les spectateurs au théâtre, font la part des choses; ils jugent à partir de leur sensibilité, de leurs connaissances et de leurs bagages d'expérience. Je fais totalement confiance au public du Rideau Vert: il ira voir lui-même et je le sais fort bien capable d'élaborer son propre jugement.

Mme Lanctôt a réalisé au moins six films, dont certains ont été couronnés de prix; elle a interprété des rôles difficiles sur plusieurs scènes, elle a récemment passé deux mois à «*decortiquer la pièce au mot à mot*» en compagnie d'une équipe de comédiens qui ont sans doute également pris leur travail au sérieux. Elle sera d'accord avec moi que cela suppose un travail intelligent d'envergure, c'est-à-

dire des recherches, de l'intelligence, de la réflexion, pour tout dire un travail de pensée. Elle n'est pas d'accord avec ce que j'ai écrit, soit. Cependant, je ne peux pas ne pas remarquer que pour manifester son désaccord, elle s'en prend ironiquement à ce qu'elle appelle ma «*culture théâtrale*», ma «*grande érudition*», mes «*prétentions d'exégète*», mes «*lumières*», ma «*petite cervelle d'intellectuelle*». Elle qui a «*intimement connu cette période de notre histoire que Gratien Gélinas [...] s'est employé à dénoncer*», ne trouve-t-elle pas important qu'au Québec on puisse maintenant exprimer son désaccord, penser, réfléchir et tenter de formuler des arguments, faire un film ou écrire une critique défavorable sans pour cela être insulté? C'est un droit laborieusement conquis depuis l'époque duplessiste, et je crois bien que comme tous les artistes dignes de ce nom, elle a contribué à cette conquête. Dans les périodes obscurantistes, le recours aux attaques personnelles était une pratique courante; ce ne l'est plus et elle aurait tort de croire que ce genre d'attaque peut contribuer à instaurer un débat fécond dans une société ouverte.

Malgré ce qui nous sépare, tous mes respects.  
Solange Lévesque

## Encore chez le dentiste!

Nous sommes ravis d'entendre tous les arguments en faveur de la légitimité d'un résultat de 50 % plus un dans une consultation populaire. À l'heure actuelle, les défenseurs les plus éloquentes de cette idée sont les porte-parole sécessionnistes du Québec. Mais s'ils ont vraiment à cette opinion, pourquoi ne la respectent-ils pas?

Ils nous ont maintenant reconduits chez le dentiste à deux reprises (et sans anesthésie) et ils ont reçu le verdict de leurs électeurs en 1980 et en 1995. Pourquoi ne respectent-ils pas la décision déjà livrée par les électeurs québécois? Pourquoi nous promettent-ils de nous ramener chez le dentiste jusqu'à ce qu'ils obtiennent la réponse qu'ils veulent?

Royal Galipeau  
Ancien conseiller municipal de Gloucester et le seul administrateur francophone de TVOntario qui a approuvé la chaîne TFO.  
Gloucester (Ontario), novembre 1999

## Une garderie la nuit

Le Devoir nous informait il y a quelques jours des réflexions du ministère de l'Enfance et de la Famille (MEF) sur la possibilité d'avoir des garderies la nuit et les fins de semaine. En principe, ce serait pour répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses qui ont des horaires de travail atypiques. Mais est-ce vraiment la bonne réponse aux besoins des parents? Et qu'en est-il des besoins des enfants?

Pour la grande majorité des parents, quel que soit leur horaire de travail, la nuit, le meilleur endroit pour les enfants, c'est leur lit!

Quiconque a eu des enfants connaît la différence entre sortir un enfant de son lit et sortir son auto du garage, surtout à 22h ou 23h: réveil, habillage, déshabillage, pleurnichage, transport... Et après, il faut le rendormir. Un soir de temps en temps, ça va. Mais tous les soirs, c'est du délire. C'est ignorer les besoins fondamentaux d'un enfant.

On semble oublier aussi que des parents ont parfois des enfants d'âge préscolaire et d'âge scolaire. Le service de couchage devrait donc être disponible pour tous les enfants d'âge scolaire puisque la nuit, il faut quand même assurer la protection des enfants de 8 ans, 10 ans, 12 ans.

D'ailleurs, à partir de quel âge les enfants n'auraient-ils plus accès au service de nuit?

La garderie de jour, on en convient, est un lieu formidable de socialisation, d'apprentissage, de découvertes. Malgré toutes ses qualités indéniables, ce n'est pas un endroit pour les enfants la nuit. Les réflexions du ministère de l'Enfance et de la Famille sur la garde de nuit semblent laisser en plan toute autre alternative. En fait, si on voulait offrir aux parents qui sont obligés de travailler la nuit des services de garde de qualité, ce devrait être à la maison, chez eux, avec du personnel qualifié, encadré par les centres à la petite enfance.

Le coût de ces services de garde devraient être

assumés par l'ensemble des entreprises qui exigent maintenant de leur main-d'œuvre une disponibilité 24 heures sur 24.

Au-delà des problèmes organisationnels, l'évolution de ce dossier soulève d'importantes questions de société, notamment sur la possible perversion des meilleures idées. On se rappelle que les garderies ont été réclamées par les féministes pour permettre aux femmes d'avoir accès à l'emploi. Mais on a l'impression que la tangente qui est prise est davantage une réponse aux besoins qu'ont créés les entreprises qui se prennent au jeu de l'ultra-rentabilité et que les objectifs de départ ont été oubliés en cours de route.

Enfin, s'il veut vraiment améliorer le sort des familles, le MEF devra aussi s'intéresser aux véritables moyens dont pourraient disposer les gens pour assumer leurs responsabilités parentales dans un monde du travail qui semble de plus en plus faire fi de leurs besoins et, surtout, de ceux des enfants.

Diane Guilbault  
Saint-Lambert, 25 novembre 1999

## Jean Charest sait-il soustraire?

Jean Chrétien sait additionner. Mais Jean Charest sait-il soustraire? 100 moins 60 égale 40. M. Charest veut-il vraiment donner à 40 % +1 des Québécois le pouvoir de décider de l'avenir du Québec?

Jocelyne Couture  
Membre des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO)  
Professeur

Département de philosophie  
Université du Québec à Montréal  
Montréal, 24 novembre 1999

## Stratégie claire

Plusieurs se demandent ces temps-ci quelle mouche a piqué M. Chrétien pour ainsi relancer le débat référendaire alors que le calme est à son plus haut! La pensée de M.M. Chrétien et Dion et du fédéral est simple et relève d'une eau trouble et agitée en surface qui ne fait que camoufler peu de profondeur...

Le fédéral agit maintenant avec ce projet car il veut profiter du fait que le Parti québécois est à son plus bas dans les sondages. Il croit ainsi tirer son épingle du jeu en ajoutant une série de maillons à la chaîne constitutionnelle qui entoure le Québec.

Au fédéral, on appelle ça encadrer le processus. Par encadrer, il faut aussi comprendre: mettre en vitrine dans un cadre bien ajusté et serré pour être ensuite disposé sur un mur et laissé tel quel pour parure.

Donc, chemin faisant, le fédéral pourra se débiter au jugement de la Cour suprême, soit à l'obligation de négocier avec le Québec si un référendum s'avérait gagnant.

Encore une fois, le fédéral pourra utiliser la peur comme argument. Même s'il participe au processus référendaire, à défaut de pouvoir le contrôler, il se réserve ainsi le droit d'interpréter ou de nier la réponse et le sens du résultat!

Voilà, c'est tout. Si cet événement dans son ensemble semble si gros, c'est que la démarche elle-même est gonflée de ridicule et de démagogie.

On serait porté à penser qu'elle est à l'image de ses auteurs.

Normand Dupont  
Laval, 25 novembre 1999

## Le courrier de nos lecteurs

Nous publions dans cette section de la page éditoriale une sélection de lettres des lecteurs. Les lettres sont envoyées à l'adresse suivante: Courrier des lecteurs, Le Devoir, 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal H3A 3M9, ou encore, si par courriel, à: [lettres@ledevoir.ca](mailto:lettres@ledevoir.ca). Toutes les lettres doivent être signées et comporter l'adresse et le numéro de téléphone ou le signataire peut être joint. Elles doivent éviter les attaques personnelles. Nous retenirons en priorité les lettres courtes et dactylographées.

## IDÉES

Lettre de Lucien Bouchard  
à Jean Chrétien«Je  
n'entends  
pas brader  
les droits  
du Québec»LUCIEN BOUCHARD  
Premier ministre du Québec

Lucien Bouchard, premier ministre du Québec, a réagi hier aux propos tenus il y a quelques jours par son homologue fédéral, Jean Chrétien, en marge du congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada.

**L.** M. Chrétien a essentiellement abordé deux sujets à l'occasion du congrès de l'aile québécoise du Parti libéral du Canada, en fin de semaine dernière. Il a beaucoup parlé de Constitution. Il a beaucoup parlé de référendum et il a fait un lien entre les deux, dans ce que plusieurs ont appelé un troc: ne parlez plus de référendum, je ne parlerai plus de Constitution.

2. Sur la Constitution d'abord. Il faut premièrement indiquer que la déclaration de M. Chrétien est assez étonnante, surtout qu'il fait lui-même référence à ses 35 ans de vie politique largement occupés par la Constitution.

3. On ne peut pas en effet faire abstraction de l'action constitutionnelle qui a marqué toute la carrière de M. Chrétien. Il faut rappeler qu'il a été l'un des principaux artisans du rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982, malgré le désaccord quasi unanime de l'Assemblée nationale du Québec.

4. On doit aussi noter sa responsabilité dans le rejet de l'accord du lac Meech, une entente minimale qui devait permettre au Québec de réintégrer la fédération canadienne.

5. Faut-il rappeler également toutes les intrusions fédérales qu'il a effectuées dans les compétences du Québec? Je pense à l'une des plus récentes, soit la proposition d'une nouvelle Union sociale, que tous les partis représentés à l'Assemblée nationale ont qualifiée d'inacceptable, voire de dangereuse pour le Québec. Faut-il oublier les compressions dans le financement des programmes sociaux qui créent de très importants surplus fédéraux et qui serviront, en bonne partie, à contrecarrer les compétences du Québec?

6. Deuxièmement, les propos de M. Chrétien sur la Constitution constituent une violation claire de ses propres engagements. Lors d'un discours solennel prononcé à quelques jours du référendum de 1995, il avait promis de maintenir ouvertes toutes les portes du changement, y compris l'avenue constitutionnelle.

7. Troisièmement, la proposition de M. Chrétien équivaut à demander aux Québécois de se résigner et d'accepter l'ordre constitutionnel imposé en 1982 et toutes les intrusions fédérales passées et à venir dans les compétences du Québec.

8. En échange de l'acceptation de l'ordre constitutionnel imposé, M. Chrétien demande au Québec de renoncer à la tenue d'un éventuel référendum. Et il le fait sous la menace de brimer l'action démocratique des Québécois en fixant des conditions contraignantes aux règles démocratiques pourtant reconnues au Canada et sur la scène internationale.

9. Tous les premiers ministres du Québec ont eu comme politique de défendre et de préserver ce qu'a si bien décrit Robert Bourassa au lendemain de la mort de l'accord du lac Meech. Il disait: «Le Canada anglais doit comprendre d'une façon très claire que, quoi qu'on dire, quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement.»

10. La prérogative de l'Assemblée nationale de définir et d'adopter seule la question, de même que le respect, ici comme ailleurs, de la règle de 50% + 1, sont au cœur de cette liberté dont parlait M. Bourassa.

11. Je n'entends donc pas brader, transiger ou encore renoncer aux droits du peuple du Québec.

12. L'histoire du Québec est faite de continuité et d'un long combat pour acquiescer et défendre sa capacité de décider de son avenir. Les propos incendiaires du premier ministre fédéral ne prévaudront jamais contre les principes démocratiques fondamentaux qui garantissent au peuple du Québec sa pleine capacité de décider de son avenir et de le faire par la majorité simple fixée par l'ONU et les précédents canadiens: 50% + 1. Et comme tous les premiers ministres du Québec qui m'ont précédé, je consacrerai toutes mes énergies à la défense du pouvoir exclusif de l'Assemblée nationale de formuler seule une éventuelle question référendaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.



La prévention est pourtant le moyen primordial pour enrayer à long terme une maladie qui se propage aujourd'hui à de multiples secteurs de la population.

Journée internationale du sida

Le sida s'est trouvé  
de nouvelles cibles

RÉJEAN THOMAS

Président de la clinique médicale  
L'Actuel, président de Médecins du monde  
Canada et conseiller médical au Centre  
hospitalier de l'Université de Montréal

**L**e sida n'est pas vaincu et n'est pas encore en voie de l'être. L'arrivée des thérapies nouvelles depuis 1996 a malheureusement apporté un sentiment de fausse sécurité quant aux dangers du VIH et ce sentiment risque d'entraîner des comportements à risque. On dénombre toujours de trois à quatre nouvelles infections au VIH par jour au Québec.

En cette journée mondiale du sida, il est important et urgent de rappeler que cette pandémie n'est pas disparue, que cette maladie ne se guérit pas. La trithérapie, qui a permis une diminution de la mortalité de près de 80 % et une diminution des hospitalisations de près de 75 %, a en corollaire banalisé la maladie. Cette spectaculaire avancée a fait écran à une grave réalité: le sida, à déclaration obligatoire, est la phase avancée d'une longue maladie causée par un virus, le VIH. Il survient de cinq à dix années après l'infection qui, elle, n'est pas à déclaration obligatoire au Québec. La réduction de la mortalité tend à dissimuler la progression de l'infection au VIH.

Les succès tout relatifs du traitement du sida dans les pays riches gommant aussi le fait que cette maladie est rapidement devenue un des fléaux d'origine microbienne les plus destructeurs de l'histoire. A moins de méthodes nouvelles de prévention et la mise au point encore difficile d'un vaccin, le pire de cette peste mondiale nous frapera au cours de ce XXI<sup>e</sup> siècle.

## Quelques chiffres

Le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (Onusida) a révélé il y a quelques jours des chiffres alarmants: ■ 32,4 millions d'adultes et 1,2 million d'enfants vivent avec le VIH d'ici la fin de 1999; ■ au cours de l'année qui se termine, 5,6 millions de personnes auront été infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), responsable du sida; ■ 2,6 millions de décès ont été enregistrés, un total mondial supérieur à celui de n'importe laquelle des années écoulées depuis le début de l'épidémie; ■ la population séropositive s'accroît toujours et on prévoit que le chiffre annuel des décès dus au sida augmentera pendant de nombreuses années avant d'atteindre son maximum; ■ 95 % de toutes les personnes infectées par le VIH vivent dans les pays en voie de développement qui n'ont pas les ressources pour enrayer la propagation du virus.

(Ajoute à ces chiffres consternants que 95 % des sommes consacrées à combattre le virus partent dans le monde sont dépensées pour les 5 % des gens atteints qui vivent dans les pays riches.)

Enfin, au Québec, de 15 000 à 20 000 personnes seraient atteintes par le VIH mais une bonne partie d'entre elles l'ignorent encore; 3500 autres en sont mortes.

## Les nouvelles victimes

Au début de l'épidémie, au Québec comme en Amérique du Nord, la contamination par le VIH se retrouvait très majoritairement chez les homosexuels de la classe aisée, qui voyageaient, avaient une vie sociale active, étaient dans leur maturité.

Aujourd'hui, toujours au Québec, on rencontre les infections chez de plus en plus de jeunes qui ont de graves problèmes sociaux, des décrocheurs, des jeunes de la rue, des toxicomanes, globalement les plus pauvres de la société. Dans la dernière année, l'incidence de la maladie a diminué beaucoup chez les homosexuels, grâce principalement aux efforts de prévention; elle est en croissance extrême chez les toxicomanes: en 1987, 4 % de ceux-ci étaient touchés, ils sont maintenant près de 20 %. Au Canada, un rapport récent du ministère de la Santé indique que 50 % des nouveaux cas d'infection recensés touchent les usagers des drogues injectables. Il y aurait de 50 000 à 80 000 usagers de drogues intraveineuses.

Dans les quatre nouvelles infections recensées quotidiennement au Québec, il y a probablement un homme homosexuel, deux toxicomanes et un hétérosexuel non toxicomane. La prochaine vague de contamination pourrait toucher les femmes, par le biais de la toxicomanie.

Malheureusement, le succès des nouvelles thérapies a amené la population à croire que le sida se guérit maintenant par le truchement de traitements relativement simples et faciles. Mais la trithérapie est un traitement complexe qui comprend plusieurs médicaments quotidiens, qui doit être respecté de façon scrupuleuse et qui a des effets secondaires importants. Et on n'en connaît pas la toxicité à long terme. Pour un jeune de 20 ans qui s'infecte aujourd'hui, cela signifie un traitement pour le reste de ses jours. Le sida est encore et toujours une maladie chronique mortelle. La prévention ne doit pas connaître de relâchement; c'est un défi majeur.

Les nouvelles cibles du virus se recrutent chez ceux que l'on désigne vulgairement comme les «multiploqués», de plus en plus de gens avec différentes problématiques sociales: toxicomanie, maladie mentale, errance, pauvreté matérielle et intellectuelle, même dans des pays riches comme le Canada, comme le Québec.

L'infection au VIH ne touche plus seulement la clientèle homosexuelle aisée. Même chez les homosexuels, elle frappe dorénavant les plus pauvres. Chez les autres, c'est une combinaison de prostitution, de drogue, de clochardise. Ce qui amène des problèmes importants pour les médecins: nous avons affaire à des gens qui ont faim, qui n'ont souvent même pas la petite somme d'argent nécessaire pour payer la franchise sur leurs médicaments, qui n'ont quelquefois plus conscience de leur état. Et ceci, malgré une assurance-médicaments très généreuse au Québec.

Le sida est devenu avec les années une maladie ambulatoire: la majorité des gens sont traités en centres privés, comme la clinique L'Actuel. Malheureusement, les ressources financières sont encore dirigées vers les centres hospitaliers et les CLSC. La prise en charge est difficile; le contexte est loin d'être idéal.

Avec le risque énorme de contribuer à créer des virus de plus en plus résistants aux thérapies actuelles.

## Les défis

Les campagnes de prévention du sida sont malheureusement rares au Québec. La prévention est pourtant le moyen primordial pour enrayer à long terme une maladie qui se propage aujourd'hui à de multiples secteurs de la population. Il n'a jamais été de mise, et maintenant moins que jamais, d'entretenir des préjugés subtils et pervers à l'encontre des gens aux prises avec ce fléau. Les campagnes d'information et de sensibilisation, en ce sens, sont primordiales. Il faut redire aux gens que la maladie n'est pas vaincue, que le monde médical ne maîtrise pas encore la situation, malgré les immenses progrès accomplis depuis 20 ans.

Notre lutte contre cette maladie a encore et de plus en plus besoin de l'aide gouvernementale pour la prévention et pour dispenser les soins appropriés. Elle a aussi besoin de l'aide de l'industrie pharmaceutique, qui a beaucoup contribué à créer et perfectionner les médicaments actuels. On doit souhaiter une collaboration étroite à ce niveau entre l'État et l'industrie, qui serait fondée sur un modèle éthique approprié. Jusqu'au jour où un vaccin sera enfin mis au point pour stopper la maladie. Il ne faut pas oublier que le vaccin constitue la seule solution à l'épidémie dans les pays du Tiers Monde, qui ne pourront jamais avoir accès aux médicaments utilisés dans les pays riches. N'oublions pas que le traitement par la trithérapie commande annuellement une dépense de 15 000 \$ par patient. Mais heureusement, grâce aux efforts investis, on a diminué la mortalité, on évite dorénavant les hospitalisations coûteuses et on a inventé une démarche ambulatoire saine. Ce ne sera jamais suffisant.

L'infection au VIH n'est pas enrayerée. Le sida qui en résulte est une maladie mortelle. Notre société n'a pas les moyens de l'oublier.

1. Dans notre clinique, nous recevons chaque jour une clientèle représentant de façon frappante toute notre société montréalaise: des homosexuels, des grands-parents non toxicomanes, des prostitués, des toxicomanes, des prisonniers, des gens originaires de pays endémiques du Tiers Monde, etc. Tous atteints. Depuis les débuts de la clinique médicale L'Actuel, un des plus grands centres d'expertise et de lutte contre le VIH/sida, nous avons traité plus de 4000 cas. Nous faisons chaque 400 dépistages par mois, un des aspects importants de prévention et d'éducation, et nous nous occupons actuellement de 2000 patients ayant contracté le virus. Mais nous avons besoin d'aide pour continuer le combat.

Alain-Robert  
NadeauCode civil,  
bijuridisme  
et mondialisation

**S**aviez-vous que le Code civil du Québec et l'expertise juridique canadienne constituent, dans le contexte de la mondialisation de l'économie, une richesse exceptionnelle enviable par plusieurs pays?

C'est ce que nous apprenait Gil Rémillard — avocat, professeur et ancien ministre de la Justice du Québec — lors d'une conférence qu'il donnait la semaine dernière devant les membres de l'Association des civilistes de la région de l'Outaouais. Cette association est présidée par le doyen Louis Perret, de la faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa. Dans cette conférence, M. Rémillard mettait la ministre de la Justice du Québec en garde contre la tentation de céder aux pressions politiques et de taillader le Code civil du Québec.

## Le Code civil: modifier avec modération

Qualifié de véritable charte des droits par certains commentateurs, le Code civil du Québec contient, dans un langage qui se veut accessible à l'ensemble des citoyens, l'essentiel des règles juridiques gouvernant les rapports privés mais aussi les principes et les idéaux fondamentaux de la société québécoise. Contrairement aux lois ordinaires, l'unicité et l'intégrité constituent deux principes cardinaux de la codification législative. C'est pourquoi les autorités publiques doivent s'abstenir de le soumettre à des modifications législatives au gré des fantaisies du moment. Aussi faut-il mentionner que tant l'adoption du Code civil du Bas-Canada, en 1866, que celle du Code civil du Québec, dont le premier chapitre sur la famille a été adopté en 1981 mais en 1991 dans son ensemble, ont été précédées par une vaste consultation ainsi qu'un travail d'analyse rigoureux. De fait, plus qu'une simple loi, le Code civil du Québec consacre l'essentiel des valeurs de la société québécoise.

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer la mise en garde que faisait le professeur Rémillard à propos du danger de succomber aux pressions politiques et de modifier les dispositions du Code civil du Québec. A titre d'illustration, il considère que la modification apportée en 1996 à l'article 585 — afin de restreindre la portée de l'obligation alimentaire des parents en ligne directe au premier degré — constitue une grave erreur qu'il faut éviter de répéter à l'avenir.

Encore aujourd'hui, des pressions politiques considérables sont exercées auprès de la ministre de la Justice afin de modifier l'article 35 concernant la protection du droit au respect de la vie privée. L'article 35 se lit ainsi: «Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. Nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci ou ses héritiers y consentent ou sans que la loi l'autorise.» On se rappellera que la décision P.-H. Desrosiers (1998) — dans laquelle un tribunal québécois avait empêché la publication d'une biographie non autorisée — avait suscité un débat public considérable et attisé le mécontentement de plusieurs. Mais est-il utile de préciser, comme l'a si justement rappelé le professeur Rémillard, qu'il existe en droit une différence fondamentale entre un héritier et un descendant? Or la protection qu'offre cette disposition ne s'applique que dans le cas des héritiers — ceux-là mêmes qui ont partagé et vécu la vie privée du défunt — et non d'un descendant. De fait, la vie privée dont on parle et que l'article 35 garantit, c'est aussi celle des héritiers du défunt.

## Bijuridisme et mondialisation

La majorité des citoyens de la planète, plus de 90 %, sont régis soit par le droit civil, soit par la *common law*. De cette proportion, plus de 60 % des juridictions ont adopté le droit civil et 30 % la *common law*. Il faut cependant noter que la *common law*, de tradition britannique, se retrouve généralement dans les pays colonisés par l'Angleterre et se retrouve sur tous les continents à l'exception de l'Océanie.

En Amérique (à l'exception de la Guyane) et en Europe continentale, le droit civil est roi. Aussi, dans certaines juridictions — comme le Canada (Québec), les États-Unis (Louisiane), le Royaume-Uni (Écosse), l'Afrique du Sud, Israël et les Philippines —, les deux systèmes juridiques coexistent pour créer ce que les experts appellent un système bijuridique. En fait, le bijuridisme, c'est davantage que la simple coexistence de deux systèmes juridiques; il en représente aussi l'interaction en intégrant la spécificité de chacun qui est reliée aux contextes linguistiques et culturels.

Si la *common law* se distingue par sa méthode et son type de raisonnement inductif, qui consiste à généraliser à partir de précédents antérieurs en observant les analogies, le droit civil se caractérise par sa méthode déductive, empreinte d'un haut degré d'abstraction et de généralisation qui permet de respecter, en favorisant la cohérence d'ensemble, les valeurs fondamentales de la société. Bref, la méthode du droit civil est rationnelle alors que celle de la *common law* est empirique.

Dans le contexte de la mondialisation de l'économie, le bijuridisme se transforme en outil qui permet de s'adapter à des enjeux juridiques plus complexes. Selon Mario Dion, sous-ministre délégué responsable de la section du droit civil au ministère de la Justice du Canada, les juristes canadiens, formés sinon sensibilisés au bijuridisme, comptent parmi ceux qui peuvent le mieux répondre à la compétitivité et aux défis posés par la mondialisation: «À l'heure où les enjeux pour le Canada face aux changements et face à la mondialisation posent plus que jamais des défis de droit, les juristes canadiens sont parmi les mieux placés pour répondre à ces défis et œuvrer sur la scène internationale.»

Ainsi, ce qu'il faut comprendre, c'est que dans ce contexte de la mondialisation des échanges et de la mondialisation de l'économie, cet héritage biculturel et bijuridique procure au Canada un avantage incomparable sur la scène internationale. Est-ce là une preuve que la reconnaissance du caractère distinct du Québec n'est pas nécessairement antinomique avec le fédéralisme canadien?

alain-robot.nadeau@atveide.net

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Levesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Odile Tremblay (Horizons), Michel Garneau (caricatures), Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Claude Lévesque; à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Horburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Berubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida; PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

## SEATTLE

SUITE DE LA PAGE 1

eunes, étaient pacifiques, formant une solide chaîne humaine pour empêcher les délégués de se rendre au Washington State Convention and Trade Center. Les policiers anti-émeute ont formé un cordon tout aussi serré, sortant à une occasion une voiture blindée et, à plusieurs reprises, les gaz lacrymogènes. Ils ont ainsi pu libérer quelques intersecions avant l'arrivée d'une autre manifestation, organisée cette fois par le puissant syndicat américain AFL-CIO et à laquelle quelques dizaines de milliers de personnes ont participé.

En matinée, quelques manifestants, coiffés de cagoules noires, arboraient le symbole anarchiste et se sont plu à reproduire sur les murs et les vitrines de magasins à l'enseigne de symboles américains, comme Nike et Planet Hollywood. Certains ont renversé poubelles et distributeurs à journaux. Quelques vitres ont été fracassées et des escarmouches ont eu lieu. Le directeur général de l'OMC n'a pas manqué de condamner ces gestes tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'actes isolés qui ne devaient pas faire oublier les critiques constructives.

Sur le trottoir, plusieurs curieux avouaient partager les inquiétudes de la plupart des manifestants. Bien des délégués, comme Aroldo Rodas, du Secrétariat à l'intégration économique de l'Amérique centrale, étaient un peu désemparés.

La direction de l'OMC a tenté d'amadouer les organisations non gouvernementales. Elle en a enregistré plus de 500 pour cette conférence. On ignore toutefois le nombre de groupes qui ont boudé cette procédure au profit des manifestations et des séminaires parallèles qui se déroulent par

tout à Seattle. L'OMC a aussi organisé un symposium lundi pour discuter avec ces groupes des liens entre le commerce et le développement, les droits de la personne, la protection de l'environnement et la promotion de la démocratie.

«Nos efforts pour faire preuve de plus de transparence n'ont pas été parfaits. On doit faire davantage de travail mais des progrès à ce chapitre peuvent seulement être accomplis à travers un dialogue constructif», a commenté hier M. Moore, qui refuse toutefois de s'avouer vaincu.

Mais ce mouvement populaire a de l'influence, a reconnu le commissaire européen au Commerce, Pascal Lamy. On l'a vu hier matin lorsque le président américain Bill Clinton a déclaré que «nous devrions ouvrir le processus à tous ces gens qui manifestent dehors. Ils doivent en faire partie. Et je pense qu'il faut renforcer le rôle et les intérêts liés au travail et à l'environnement au cours de nos négociations commerciales».

Le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, pense de son côté qu'il faut tendre une oreille aux ONG et militer pour une plus grande transparence du système mais sans perdre de vue les avantages du commerce pour l'ensemble de la population. «Il faut dialoguer avec eux, mais nous avons le devoir, pour l'ensemble de la population, de continuer notre travail», a-t-il dit lors d'une séance d'information.

M. Lamy est allé plus loin en conférence de presse. Selon lui, «ces questions méritent notre attention. Ce sont de vraies questions et des secteurs de l'opinion plus larges que ceux qui sont dans la rue se les posent. Il faut y répondre». Et, à son avis, cette réponse passe par leur inscription à l'ordre du jour des pourparlers.

Le grand patron américain, inquiet du poids que prennent les critiques de la libéralisation du commerce, a rassemblé à Seattle plusieurs de ses poids lourds pour offrir

aux médias d'autres arguments. Parmi ceux appelés à la rescousse, on note le p.-d.g. d'UPS, Jim Kelly, ou encore le président de Hewlett-Packard, Lewis Platt.

La confusion qui a marqué la journée d'hier n'a toutefois pas fait dérailler la conférence. Les fossés qu'il reste à combler pour en arriver à un consensus sur l'ampleur des négociations, et donc leur ordre du jour, posent un défi plus important. C'est pour s'entendre là-dessus que les ministres sont réunis à Seattle. Le travail à ce sujet s'est donc poursuivi en coulisses hier, au moyen de rencontres bilatérales. Pierre Pettigrew a rencontré ses homologues suisses et pakistanais. M. Lamy a dit avoir multiplié les contacts en personne et au téléphone.

Trois failles importantes subsistent, la plus sérieuse au sujet de l'agriculture. L'Europe, d'une part, et les États-Unis et le groupe de Cairns, dont le Canada fait partie, d'autre part, ne s'entendent pas sur ce sujet crucial.

Entre les pays en développement et les pays riches, il y a un différend sur la pertinence de discuter de normes du travail et d'environnement. Les pays plus pauvres craignent que les pays riches se servent de cela comme paravent à de nouvelles mesures protectionnistes. Et les pays en développement voudraient qu'on leur donne du temps pour mettre en œuvre leur engagement de la ronde précédente, ce que tentent de faire plusieurs pays mais de façon marginale.

On a annoncé par exemple la création d'un centre consultatif sur la législation de l'OMC, que 20 pays, dont le Canada, financent à concurrence d'un million de dollars américains chacun. Le centre sera indépendant et offrira une expertise aux pays qui le souhaitent en matière de mise en œuvre des ententes et d'efficacité du système de règlement des différends de l'OMC.

## SAUL

«J'espère que nous allons ensemble voir évoluer le rôle du gouverneur général»

SUITE DE LA PAGE 1

productrice et réalisatrice de films, auteure de plusieurs livres et articles, décorée de l'Ordre du Canada. Adrienne Clarkson, donc, dont les compétences dépassent, et de beaucoup, beaucoup, les exigences de sa nouvelle tâche.

Tout de même, ont demandé les journalistes au premier ministre, ne rompa-t-il pas avec la tradition voulant que le poste de gouverneur général échoie à un vieux routier des parlements? Mme Clarkson n'était-elle pas, elle, dépourvue de toute expérience politique?

«Son mari [le romancier et essayiste John Saul] est un auteur bien connu et il écrit beaucoup sur la politique, la sociologie et je suppose qu'en soupirant, ils doivent en venir à de bonnes conclusions.»

Quelques (très rares) femmes poussèrent publiquement les hauts cris. Comment? Aux yeux de Jean Chrétien, Adrienne Clarkson serait donc tout juste bonne à couper des rubans et devrait s'en remettre au bon jugement de Monsieur son époux à l'heure des décisions «d'hommes»?

Certaines féministes espèrent des excuses du premier ministre, excuses qui, manifestement, ne furent pas réclamées de la principale intéressée. Après tout, dans le dossier de presse accompagnant l'annonce de sa nomination, sa biographie ne jouxtait-elle pas celle de son conjoint John Saul?

À sa première conférence de presse, Mme Clarkson s'est de même fait accompagner par son conjoint et s'est exprimée au «nous». «J'espère que nous allons ensemble voir évoluer le rôle du gouverneur général. [...] Je ne suis pas prête à vous dire ce que seront nos idées mais nous ferons quelque chose ensemble pour le pays.»

Acte II. Le 7 octobre, cérémonie d'installation du nouveau gouverneur général. Adrienne Clarkson n'aida pas sa cause. Dans son discours, elle évoqua ses futures épopées en terre canadienne. Pour sonder le cœur du Canadien, promit-elle, «John et moi avons l'intention de traverser le pays dans tous les sens, en avion, en train, en auto, en canot et en kayak.» Adrienne Clarkson et John Saul, respectivement gouverneur général et, heu..., on ne sait plus trop, voguant doucement en kayak sur les eaux calmes de quelque rivière albertaine! Pouvez-vous vous imaginer la scène, sans réprimer un petit sourire?

Dès lors, le Canada anglais commença à se déchaîner. «A son premier jour à titre de gouverneur général, fonction tenue pour être la plus ennuyeuse et la plus dénuée de sens de tout le pays, Adrienne Clarkson a su insuffler un peu de vie à son poste, comme on ne l'avait pas vu depuis ce jour de 1957 où le golden retriever de Vincent Massey s'était enfui avec le sac de la reine d'Angleterre», put-on lire dans le *National Post* du 8 octobre.

Comparativement à tout ce qui allait suivre, ce commentaire apparaît tout à fait inoffensif. Mme Clarkson est une femme, il fallait donc sonder sa fibre maternelle. Une si brillante carrière ne l'avait-elle pas fait négliger ses enfants? Mme Clarkson est une femme, il fallait donc commenter sa tenue vestimentaire, au jour de son installation. Qu'est-ce que cette robe de chambre? Quelque tenue chinoise traditionnelle?

Parce que les racines de Mme Clarkson sont chinoises, visiblement. Mon œil, renchérit le *Globe and Mail*. «Pour jouer la carte chinoise, il est un peu tard, écrit une chroniqueuse. Jamais ne s'est-elle identifiée à la communauté chinoise ou fait quoi que ce soit pour elle.»

John Saul y goûta à son tour, quand le *Ottawa Citizen* révéla que tout juste avant la nomination de sa conjointe, il avait augmenté de 3000 \$ les honoraires qu'il réclame à titre de conférencier invité ici et là.

Épilogue. Depuis lors, pas rancunier pour deux sous, le couple Clarkson-Saul — ou faudrait-il dire M. et Mme John Saul — continue sa tournée des médias. Et qui tient le crachoir? Monsieur Saul. Et qui a l'air du petit chien que l'on traîne derrière? Madame Saul, comme on a pu le constater au *Point* récemment.

Encore la semaine dernière, ils se présentèrent ensemble au *Globe and Mail*, qui les présenta comme le «Canada's first couple». Ensemble, ils répondirent aux questions. Ensemble, ils apparurent sur la photographie, une photographie qui vaut mille mots, où toute l'attention est tournée vers John Saul, que regarde sa conjointe, admirative.

Une question demeure: qui donc Jean Chrétien a-t-il nommé au poste de gouverneur général, pour le meilleur et pour le pire?

## RELIGION

SUITE DE LA PAGE 1

Un enseignement culturel des religions pourrait être mis en place dans les écoles publiques. Il serait offert sur une base expérimentale aux élèves des 4e et 5e secondaires. Enfin, le ministre se demande si les Églises catholique et protestantes ne pourraient pas assurer un plus grand rôle dans la formation religieuse des jeunes.

L'animation pastorale passera aussi au bistouri. Le ministre avance qu'un «large consensus» voudrait transformer le service actuel en service d'animation communautaire et spirituelle. «De prime abord, c'est un mouvement qui ne semble pas poser trop de difficultés et qui pourrait être amorcé rapidement», a dit le ministre. M. Legault veut cependant se pencher sur la nature de ces services, notamment sur la place des différentes confessions religieuses.

Sans rejeter le rapport Proulx (qui recommandait l'abandon des clauses dérogatoires et de l'enseignement religieux), M. Legault retient la nécessité de bouger. Malgré tout, il appuie sur le frein. Changements il y aura, mais il faudra être patient. L'utilisation dans son discours d'expressions telles «perspective d'une société pluraliste et ouverte», «démarche progressiste qui respecte le rythme d'évolution des mentalités» et «respect de l'histoire et de la culture québécoises» montre à quel point le ministre reste prudent. Il fera connaître les orientations de son ministère au cours des prochains mois.

## Précision

Dans un article paru le 28 octobre dernier, en page B 10, il était question de Georges Boka et d'un supposé tableau de Rembrandt qu'il aurait trouvé à Saint-Janvier. L'article mentionne que personne d'autre que M. Boka n'a authentifié le tableau en cause. Il aurait fallu lire, en lieu et place, que personne d'autre que M. Boka lui-même n'avait authentifié le tableau en cause de façon définitive. Nous nous excusons d'avoir omis cette précision.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts de lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
de lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 960, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Erreur de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

## Des idées, pas des quotas, dit TVA

LE DEVOIR

Le potentiel créatif des Québécois et des Canadiens, plutôt que le règlementation, doit devenir la véritable barrière à l'envahissement des produits culturels étrangers. C'est la position qu'a défendue André Provencher, président de TVA International, lors du congrès de l'Association canadienne des radiodiffuseurs au début du mois de novembre.

Au Sommet de Seattle, il sera question du contexte de mondialisation dans lequel les artisans d'ici doivent se tirer d'affaire. «Et la partie qui commence à Seattle n'oppose pas les producteurs aux diffuseurs mais les Canadiens qui désirent poursuivre l'épanouissement de leur culture et de leurs industries aux étrangers qui souhaitent les envahir avec leurs produits culturels», constate M. Provencher. Ce dernier juge «fondamental que les Canadiens s'unissent pour affirmer un espace culturel distinct et leur droit à se distinguer des autres nations».



Il est donc impératif pour le Canada de «poser des gestes défensifs qui s'imposent. [...] La diversité culturelle préconisée par nos gouvernements est légitime et doit continuer à continuer à déterminer les règles régissant le commerce international des produits culturels» en attendant «le jour où les systèmes sans frontières comme Internet rendront absolument inefficaces les mesures d'exception dans les règles de commerce international».

Cependant, à l'intérieur des frontières canadiennes, les gouvernements doivent jeter du lest. «[La] réglementation s'est trouvée être un moyen important de réaliser l'objectif de diversité, au moins jusqu'à ce que, comme dans le cas de la télévision francophone canadienne, la maturité impose un assouplissement des règles et une plus grande ouverture à la concurrence.» Préchant pour sa paroisse, le président de TVA International croit «dépassées et rétrogrades toutes ces barrières qui subsistent à l'intérieur du système canadien en vue d'empêcher les radiodiffuseurs de produire ou de distribuer».

## EXPOS

SUITE DE LA PAGE 1

M. Ménard sera du reste secondé dans ses tâches, dorénavant, par Stephen Bronfman, qui a été nommé coprésident du comité des propriétaires de l'équipe. Stephen Bronfman est le fils de Charles Bronfman, qui fut propriétaire des Expos depuis leur naissance, en 1969, jusqu'au début des années 1990.

Il faudra d'abord compléter le transfert lui-même — en vertu duquel Claude Brochu, actuel commandité de l'équipe, recevra une quinzaine de millions et se retirera pour de bon —, une formalité en apparence, mais, comme l'a souligné M. Ménard, il est devenu plutôt risqué de parler de formalités dans ce dossier qui a, en deux ans, connu de multiples rebondissements. Néanmoins, la signature de toutes les personnes concernées devrait être obtenue au cours des prochains jours et M. Loria devrait enfin tenir une conférence de presse (une première intervention publique à Montréal pour lui qui était contrainct à la discrétion par les règlements du baseball majeur lors des négociations) au cours de la semaine prochaine.

Par la suite, les Expos devront conclure des ententes formelles avec de nouveaux actionnaires, dont l'identité n'est pas toujours connue. De telles ententes, qu'on espère annoncer en décembre et au début de l'an 2000, pourraient être compromises par certaines exigences, comme celle de l'homme d'affaires Jean Coutu qui tient, avant d'injecter dix millions, à ce que l'équipe se dote d'un plafond salarial équivalant à 85 % de la masse salariale moyenne du baseball majeur.

Il y aura également à régler la question de la recapitalisation et du financement de la franchise, qui accuse une dette accumulée de l'ordre de 40 millions. Puis il faudra se pencher sur le financement d'un nouveau stade au centre-

ville, dont les Expos cherchent à abaisser le coût à 175 millions, une somme jugée insuffisante par les autorités du baseball. À cet égard, le gouvernement du Québec a accepté, en principe, de piger dans ses budgets de promotion touristique et de verser huit millions par année pendant 20 ans pour payer les intérêts sur un emprunt de 100 millions. Pour le reste, M. Loria devra préciser ses intentions: la vente des droits sur les sièges au nouveau stade n'ont rapporté à ce jour que 35 millions.

À ce sujet, M. Ménard a indiqué hier qu'il croira le tout réglé seulement lorsque le stade sera sur les rails. «Je vais attendre une pelletée de terre», a-t-il dit.

La construction éventuelle du stade exigerait aussi une modification de zonage. Par ailleurs, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur le désir des actionnaires des Expos que la Régie des installations olympiques acquière le nouveau stade, ce qui l'exempterait d'impôts fonciers.

Mais une fois que tout cela aura été fait, si tout cela est fait, il restera à envoyer sur le terrain une équipe compétitive qui puisse remplir durablement le nouveau stade. Et c'est là que la partie risque d'être particulièrement difficile. En 1999, les Expos — qui n'ont attiré que 773 227 spectateurs, leur deuxième pire rendement aux guichets en 31 ans d'existence, juste devant l'épouvantable saison 1976 — avaient une masse salariale de 15 millions \$ US, avant-dernière au classement financier des 30 équipes du baseball majeur. La moyenne des ligues majeures se situait à 49 millions \$ US, et les Yankees, vainqueurs de la Série mondiale, ont versé 91,9 millions \$ US à leurs joueurs.

Les Expos ont bien prévu qu'il leur serait possible d'atteindre 56 millions \$ US en 2004, mais on peut anticiper raisonnablement que la masse salariale moyenne des grandes ligues aura alors dépassé les 80 millions \$ US.

Bref, ça pourrait bien ne faire que commencer.

## TECHNODÔME

d'un nouveau casino, d'un vaste hôtel et même d'un train, vraisemblablement un monorail, qui mènerait jusqu'au Palais des congrès. «Le monorail est une hypothèse», a indiqué M. Blanchet. Ces ajouts ne sont pas répertoriés sur les plans infographiés présentés hier, datant de septembre.

Les architectes et les urbanistes de Scéno Plus vont aussi proposer des solutions d'intégration de l'ancien silo à grain dans leur plan d'aménagement. Le silo, qui appartient au port, n'est pas protégé comme bien patrimonial et pourrait donc être détruit ou radicalement transformé.

### Une attitude prudente

Un porte-parole de la Caisse de dépôt a refusé d'infirmer ou de confirmer l'existence du projet amélioré de Technodôme. Le Service du développement économique et urbain de la Ville de Montréal a adopté la même attitude prudente et réservée. «On ne commente pas les projets», a dit le relationniste François Lemay. Il a cependant ajouté que «beaucoup de monde parle de construire un hôtel dans ce coin-là, mais on n'est pas encore rendus à l'étape des demandes formelles».

L'Agence métropolitaine de transport a en plan une liaison ferroviaire du centre-ville à la rive sud. Le plan détaillé sera rendu public en janvier. Le projet de ce corridor baptisé A-10 inclut un arrêt autour du Vieux-Port pour desservir en outre la zone de la Cité du multimédia, dans l'ancien quartier des écluses. Cependant, depuis peu, le plan inclut aussi «une possibilité d'interconnexion aménagée vers les îles», a confirmé un porte-parole.

Scéno Plus a déjà développé un plan de salle pour l'OSM après avoir reçu un mandat de Loto-Québec l'été dernier. Selon les documents produits en août 1999 par Scéno Plus, deux emplacements étaient envisagés pour la nouvelle salle de l'orchestre, tous deux situés sur le site ou à proximité de la Place des Arts. En septembre, le bureau du président de Loto-Québec niait l'intention de la société d'installer la

salle de concert dans un éventuel nouveau casino.

La conférence de presse d'hier a versé très peu de nouveaux éléments au dossier du Technodôme. Le président et chef des opérations de Heathmont A. E. Corporation, Abraham Reichmann, a affirmé que sa compagnie avait choisi Montréal — après avoir essayé un refus à Toronto — parce qu'elle possédait un potentiel récréotouristique très intéressant. «C'est une ville de classe mondiale. C'est vrai qu'on a parlé avec d'autres villes, mais toutes nos énergies et notre concentration sont maintenant à Montréal», a-t-il voulu garantir.

Albert Reichmann, le président du conseil, a ajouté qu'«au Canada, Montréal est présentement le seul site considéré pour l'aménagement du Technodôme».

Le président de la SGF a quant à lui souhaité annoncer une fois de plus que le dossier continue de progresser. «Nous sommes en train de faire nos devoirs. Le projet est bien vivant et prend du mieux, a-t-il noté. Nous sommes en discussions avec des commanditaires de classe mondiale qui sont prêts à embarquer.» Qui sont-ils? Impossible d'avoir de réponse puisque M. Blanchet souhaite régler la question du terrain avec la Société du port avant d'avancer tout nom.

Le Technodôme, que M. Blanchet compare à l'Expo 67, devrait ouvrir ses portes au milieu de 2002. La première pelletée de terre serait effectuée au milieu de l'été prochain. Plus de 14 000 emplois seraient ainsi créés lors de la période de construction alors que 19 000 emplois seraient générés lors de l'exploitation. Des investissements de 1,05 milliard sont prévus.

Selon les estimations présentées par le président de la SGF, l'immense parc d'attractions devrait attirer 6,7 millions de personnes par année. Comme point de comparaison, notons que le Casino et le Vieux-Port attirent respectivement environ sept millions de visiteurs, qu'EuroDisney accueille 8,8 millions de personnes et que Disneyland jouit de 13,6 millions de visites par an.